

PROJET DE SERVICE SESSAD

APF France Handicap, Pôle Enfance
Jeunesse 33

Préambule	3
1. L'association gestionnaire.....	5
A/ Projet associatif de l'APF et valeurs	5
A.1. La Charte associative	5
A.2. Le projet associatif.....	6
A.3. La feuille de route « transition inclusive » de l'offre de service.....	7
B/ Le contexte environnemental.....	7
B.1. Les établissements sur le territoire national et en Gironde :.....	8
2. Le Service	9
A/ Le cadre réglementaire	9
B/ Historique	10
C/ Les missions du SESSAD	11
3. L'état des lieux	14
A/ Caractéristiques des usagers	14
A.1. Evolution de la population accompagnée au 31/12 par tranche d'âge ces trois dernières années au SESSAD.....	14
A.2. Les déficiences.....	15
A.3. Provenance des jeunes à leur admission sur le service	16
B/ Le périmètre d'intervention du SESSAD	17
C/ La scolarisation	18
4. L'organisation de la structure	19
A/ Les valeurs et principes d'intervention	19
B/ Fonctionnement	25
B.1. Calendrier d'ouverture.....	25
B.2. La place des familles	26
B.3. L'orientation.....	26
B.4. La gestion de la liste d'attente.....	26
B.5. Le dossier de l'utilisateur.....	26
B.6. La participation des usagers : le CVS, les enquêtes de satisfaction :	27
C/ Le processus de contractualisation / Les objectifs du PP.....	27
D/ Les partenariats, réseaux et ouverture sur l'environnement	30
5. Les moyens du projet.....	31
A/ Les professionnels et les compétences	31
B/ L'organisation du travail	32
B.1. L'accompagnement et la prise en charge	32
B.2. Les temps de réunion et de coordination.....	32
B.3. Les transports.....	33
C/ Le rayonnement du SESSAD	33

6.	La démarche d'amélioration continue.....	34
A/	Approche APF France handicap	34
B/	Démarche dans la structure	35
B.1.	Structure Qualité	35
B.2.	Le COQUA.....	35
7.	Axes de développement pour les 5 années à venir	36
	FICHE ACTION N°1 : FUSION des deux SESSAD du Pôle Enfance Jeunesse 33 et augmentation du nombre de places	37
	FICHE ACTION N°2 : POLYHANDICAP	38
	FICHE ACTION N°3 : PARCOURS / TRANSITIONS	40
	FICHE ACTION N°4 : SCOLARISATION	41
	FICHE ACTION N°5 : ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE/ COMPENSATION DU HANDICAP/ REEDUCATION	43
	FICHE ACTION N°6 : POUVOIR D'AGIR - AUTONOMISATION	45
	AXE TRANSVERSAL N°1 : ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT	46
	AXE TRANSVERSAL N°2 - AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	48

Préambule

L'article L.311-8 du CASF stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.

Généralisé par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet de service vise à exprimer la stratégie du service et à mobiliser les ressources humaines sur l'offre de service retenue. Il définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement pour les 5 ans à venir.

Le projet de service a pour finalités principales :

- De clarifier le positionnement institutionnel du service en lien avec le projet associatif ;
- D'indiquer les évolutions en termes de public et missions ;
- De donner des repères aux professionnels ;
- De conduire l'évolution des pratiques et du service dans son ensemble.

Le travail initié s'appuie sur les diagnostics et réflexions menés par les équipes du SESSAD Château Raba de Talence et du SESSAD Arc en Ciel du Barp, dans le cadre d'un travail de transformation profonde du SESSAD. L'écriture du projet de service a fait l'objet d'un comité de pilotage, composé de la directrice adjointe par intérim du pôle enfance jeunesse 33, de la responsable régionale de l'offre de service, de l'adjointe de direction des deux SESSAD, de deux représentants des professionnels (Barp et Talence), d'une représentante des usagers de Talence et d'une représentante des familles des usagers du Barp.

Des groupes de travail thématiques ont permis d'associer les équipes des deux SESSAD au regard de six thématiques :

- Coordination/réseau partenarial ;
- Scolarisation ;
- Accompagnement à la santé/ compensation du handicap/ rééducation ;
- Transition/ parcours/ mise en perspective du parcours de la personne ;
- Autonomie/ autodétermination ;
- Environnement.

Ce travail a permis de déterminer six axes de travail traduits en fiche actions :

- Fusion des deux SESSAD du pôle enfance jeunesse 33 ;
- Polyhandicap ;
- Parcours / transitions ;
- Scolarisation ;
- Accompagnement à la santé/ compensation du handicap/ rééducation ;
- Pouvoir d'agir-autonomisation

et en deux axes transversaux :

- Environnement - partenariat et
- Amélioration continue de la qualité.

Un comité de relecture élargit a également été constitué, composé des membres du COPIL, en y associant en sus, l'ensemble des professionnels des deux SESSAD.

Au-delà de la nécessaire conformité réglementaire, ce document représente pour le service, un support matérialisant l'adéquation de l'offre en fonction des évolutions constatées (les politiques publiques, le contexte réglementaire, territorial, budgétaire, associatif, les besoins identifiés du public accueilli). C'est également un outil stratégique qui inscrit le service dans une démarche projective, « *On ne subit pas l'avenir on le fait* » Georges BERNANOS.

Ce document fédérateur affirme l'identité du SESSAD à travers ses valeurs, son histoire, son fonctionnement, son organisation, son évaluation. Son écriture a permis de matérialiser et de poser les prémices à la coopération attendue.

1. L'association gestionnaire

A/ Projet associatif de l'APF et valeurs

Créée en 1933, l'Association des Paralysés de France, devenue APF France Handicap, porte un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. L'association agit dans le cadre de sa charte, de ses statuts, de son projet associatif et de son plaidoyer en se fondant sur un fonctionnement participatif et démocratique.

Elle allie la promotion et la défense des droits et libertés avec la mise en œuvre de solutions d'accompagnement innovantes et concrètes, au plus proche des personnes.

Elle est engagée dans la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la solidarité, la réduction des inégalités, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

APF France handicap est l'un des acteurs majeurs et incontournables dans le domaine du handicap grâce à la diversité de ses activités, à ses 100 000 acteurs (adhérents, militants et élus, usagers et leurs proches, salariés, bénévoles et volontaires, sans compter ses sympathisants, donateurs...) et à ses structures de proximité (délégations, établissements et services, entreprises adaptées). Organisation responsable sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un acteur engagé de la société civile et de l'économie sociale et solidaire.

A.1. La Charte associative

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, APF France handicap, dans sa charte, affirme la primauté de la personne : L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.

La charte APF France Handicap affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

La charte APF France Handicap revendique :

- L'intégration de la personne handicapée dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- La prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine ;
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie ;
- La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

La charte APF France Handicap développe :

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure ; Une égalité effective entre toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur lieu de résidence ;
- La solidarité entre personnes, en situation de handicap et valides ;
- L'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles.

Par ailleurs, la charte rappelle qu'APF France Handicap s'oblige :

- À la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public ;
- À informer ses donateurs ;
- À garantir la transparence de ses comptes ;

À utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

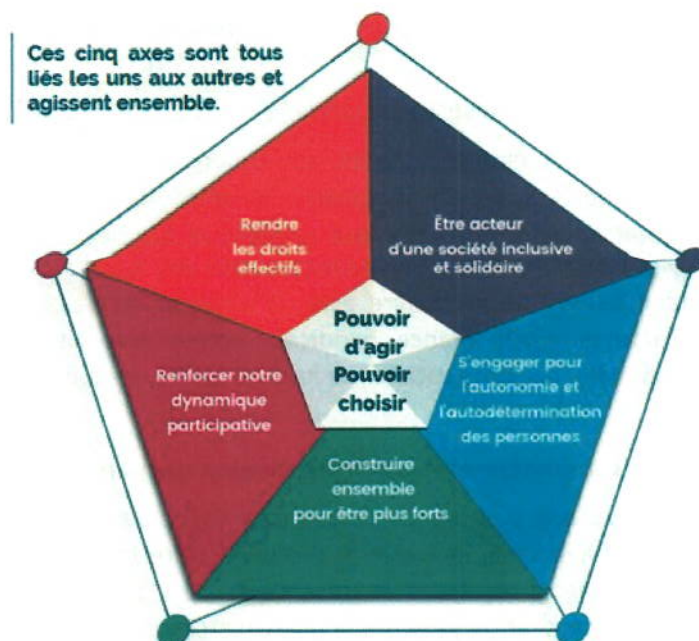
A.2. Le projet associatif

Dans le prolongement de la trajectoire du précédent projet associatif (2012-2017 : Bouger les lignes ! Pour une société inclusive), le nouveau projet associatif (2018-2023 : Pouvoir d'agir, pouvoir choisir) adopté par les adhérents lors du congrès de Montpellier, prend acte des nouvelles attentes, des nouveaux contextes et élargit son action à de nouveaux publics.

La construction d'une société inclusive et solidaire reste l'ambition d'APF France handicap et "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" fixe des orientations stratégiques au service de la personne.

Ce projet s'appuie sur l'approche par les droits et repose sur l'innovation sociale et technique, l'entraide et une démarche démocratique. Il s'inscrit dans la ligne de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et des 17 Objectifs de développement durable rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies. À la fois projet politique de transformation de la société (bousculer les représentations, faire évoluer les idées reçues, construire une société réellement ouverte à tous, permettre une jouissance pleine et entière de ses droits par chaque citoyen et l'exercice d'une vie décente), c'est aussi un projet de mobilisation qui donne du sens à l'action et un projet lisible par l'extérieur dans l'optique de renforcer les liens avec la société civile.

Il comprend 5 axes :



A.3. La feuille de route « transition inclusive » de l'offre de service

Adoptée en conseil d'administration en mars 2019, la feuille de route transition inclusive de l'offre de service traduit la vision politique énoncée dans le projet associatif et formalise la manière dont APF France Handicap se positionne comme actrice engagée de la transition inclusive en mobilisant l'ensemble de ses parties prenantes.

Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

- Co-construire la transition inclusive avec les personnes et faire reposer l'animation de l'offre de service, médico-sociale ou non, sur une approche par les droits (informer, favoriser l'expression) ;
- Mettre en place une offre médico-sociale modulable pour permettre une gradation des réponses ;
- Renforcer la capacité d'APF France handicap à agir pour le développement d'un environnement inclusif en s'appuyant notamment sur le mouvement (délégations, instances nationales) ;
- Innover pour s'adapter en continu aux attentes et besoins.

B/ Le contexte environnemental

En Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale a décliné le projet associatif et la feuille de route de l'offre de service en un projet régional stratégique.

La déclinaison régionale reprend la nécessité de mettre en œuvre des modalités organisationnelles innovantes, souples et réactives :

- **Rendre les droits effectifs :**
En travaillant toutes les dimensions de la qualité de vie des personnes en situation de handicap par l'échange des bonnes pratiques et la mise en œuvre des droits. En veillant au respect des droits liés aux choix de la personne dans sa vie privée que sont l'éducation, l'intimité, la sexualité, le choix des proches...
- **Être acteur d'une société inclusive et solidaire :**
Cet axe reprend bien entendu toutes les dimensions de la feuille de route transition inclusive, il s'agit de concevoir une offre de service fondée sur les droits et répondant aux aspirations, aux attentes et aux besoins des personnes. Cela nécessite aussi d'innover dans la coordination des dispositifs, être dans une réponse individualisée et modulaire avec la création de passerelles entre les acteurs (structures d'APF France handicap, autres associations du secteur, éducation nationale, bailleurs sociaux, secteur sanitaire, les entreprises...).
- **S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes :**
Il s'agit derrière cet axe stratégique de déployer l'offre de service dans une dynamique de « réponse » individuelle, inclusive et évolutive, dans la proximité, en impliquant les adhérents, les usagers et leurs représentants. Les accompagnements menés au quotidien doivent soutenir et valoriser le plein exercice de la citoyenneté et donner aux personnes accompagnées la possibilité d'agir et de choisir leurs activités et le sens qu'elles souhaitent donner à leur existence.

- Construire ensemble pour être plus forts :

Structurations et regroupements en pôles d'activité, développement d'actions communes avec les autres structures de notre association, la délégation départementale, mais aussi les partenaires externes nombreux avec lesquels il est nécessaire de coopérer au quotidien pour le bénéfice des personnes accompagnées et leur ouverture sur la cité et la société.

B.1. Les établissements sur le territoire national et en Gironde :

APF France handicap propose, sur l'ensemble du territoire national un panel large d'établissements et services pour accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'idée est d'offrir aux personnes des réponses diversifiées, au plus près de leurs attentes. APF France Handicap privilégie un parcours inclusif pour tous, dans le respect des choix de vie de chacun.

Pour cela, APF France handicap propose différents modes d'intervention : diagnostic précoce, accompagnements scolaires, hébergement, formation professionnelle, accompagnement vers l'âge adulte, accompagnement de la dépendance, accompagnement des personnes en situation de grande fragilité (personnes polyhandicapées) ...

En Gironde, l'offre de service est diversifiée :

Cette offre diversifiée permet de couvrir différents âges de la vie, besoins d'accompagnement, mais aussi de permettre aux personnes en situation de handicap de disposer d'un libre choix du mode de vie, tout en minimisant les risques de rupture dans leur parcours.

Les services enfances :

- Institut d'Education Motrice (IEM)
- Jardin d'Enfants Spécialisé,
- Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD).

Les services pour les adultes à domicile :

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
- Service d'Aide A Domicile (SAAD),
- Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie (APEA).

Les foyers :

- Foyer Occupationnel (FO), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM),
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Les établissements d'aide par le travail :

- Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

2. Le Service

Le SESSAD fait partie du Pôle enfance jeunesse 33 qui comprend également le JES de Pessac et l'IEM de Talence.

A/ Le cadre réglementaire

Cadre réglementaire et textes de référence :

- Annexes XXIV Ter du Décret 89-798 du 27 octobre 1989
- Annexes XXIV Bis du Décret 89-798 du 27 octobre 1989
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (annule la loi 75-535)
- Décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (remplace la loi 75-534)
- Schéma Régional de l'Offre Médico-Sociale de mars 2012
- Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2013 / 2017

Depuis plusieurs années, il y a convergence des évolutions législatives vers une plus grande prise en compte des droits des usagers. Cette situation se traduit pour les établissements et services par la nécessité de modifier et d'adapter les modes de réponses en direction des populations accueillies et de leur environnement familial. Une place centrale est accordée au Projet Personnalisé de la personne accueillie et à son implication dans la vie institutionnelle. Il est tenu compte de ses capacités et de ses difficultés. Les préoccupations de protection et de sécurité sont aussi présentes que celle de promotion de l'autonomie.

Les arrêtés d'autorisation :

- L'antenne **Arc en ciel du Barp** a eu une autorisation d'ouverture au 1^{er} décembre 2013. Elle s'adresse à des jeunes âgés de 0 à 20 ans en situation de polyhandicap. Les arrêtés d'autorisation de la Direction Générale de l'ARS (article L. 313-1 du CASF) sont :
 - 13 mai 2011 : Création de 6 places de SESSAD (polyhandicap)
 - 27 mars 2013 : Création de 14 places de SESSAD (polyhandicap)
 - 1^{er} septembre 2020 : Création de 2 places de SESSAD (polyhandicap)
- L'antenne **Château Raba de Talence**, est autorisée depuis 1991 pour 10 places. Elle s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans en situation de handicap moteur.
 - 27 mai 1993 – Arrêté d'autorisation pour la création d'un SESSAD de 10 places
 - Janvier 2017 – Arrêté de renouvellement de l'autorisation du SESSAD de l'IEM Château Raba

A ce jour, la capacité globale du SESSAD est de 32 places pour enfants et jeunes adultes (de la naissance à 25 ans) dont :

- **22 places pour jeunes en situation de polyhandicap**
 - **10 places pour jeunes en situation de handicap moteur**
- avec une antenne au Barp et une antenne à Talence.**

B/ Historique

Le service est le rapprochement de deux SESSAD :

- Le **SESSAD Château Raba** situé à Talence a été ouvert en 1991 avec 10 places pour des jeunes âgés de 15 à 25 ans en situation de handicap moteur sans déficience associée. Il a été ouvert en même temps que l'IEM Château Raba et selon la même autorisation. Le SESSAD accompagne depuis sa création des jeunes étudiants dans le secondaire ou en études supérieures, en insertion professionnelle ou encore en milieu ordinaire de vie.

Depuis son ouverture, le SESSAD sert de tremplin entre l'IEM de Talence et le milieu ordinaire de vie pour les usagers sortant de l'IEM.

Depuis sa création, le projet de service du SESSAD s'est appuyé sur la nécessité :

- De pallier à une certaine carence au niveau de l'insertion en milieu normal où il s'agit d'intervenir pour réduire le désavantage du jeune handicapé dans son environnement d'une manière ponctuelle.
- D'offrir une étape complémentaire entre la prise en charge globale et l'insertion définitive.

Aujourd'hui, il accompagne de plus en plus de jeunes qui ne sont pas passés par l'IEM, il s'est détaché de l'IEM et son fonctionnement devient de plus en plus complémentaire à celui du SESSAD du Barp.

- Le **SESSAD Arc en Ciel** situé au Barp a été ouvert en 2013 avec 20 places pour enfants (de 0 à 20 ans) en situation de polyhandicap. La zone d'intervention a été définie au début des années 2000 à partir d'une étude de besoins et de données épidémiologiques et statistiques indiquant une carence en moyens de prise en charge à destination d'enfants et de jeunes polyhandicapés et handicapés moteurs.

En 2002, du fait du constat de carence de prise en charge à la sortie de l'hôpital des enfants polyhandicapés et handicapés par le Chef du service de Neuropédiatrie de l'Hôpital des enfants de Bordeaux, la DDASS, la CDES et l'Inspection Académique sont sollicitées. Il est suggéré la création de places de SESSAD. C'est en 2005, qu'un premier dossier CROSMS est déposé par le Jardin d'Enfant Spécialisé de Pessac géré à cette époque par l'association HANDAS.

Les deux arrêtés de 2011 et 2013 (pour 6 et 14 places) entérinent la fusion par absorption de l'Association HANDAS par l'APF le 1^{er} janvier 2011. Ils confient la gestion du nouveau service à l'APF.

En 2020, création de deux places supplémentaires pour enfants en situation de polyhandicap.

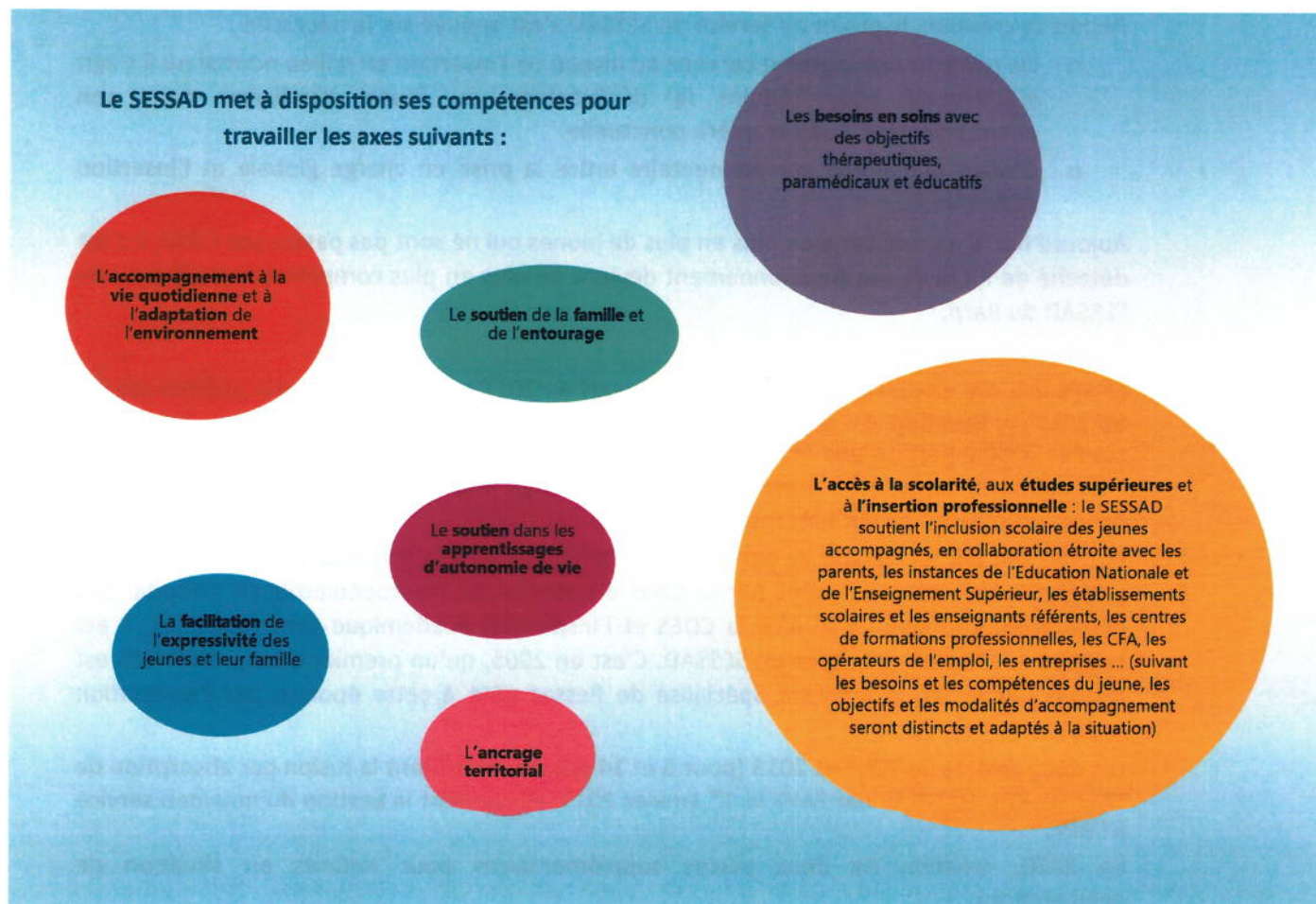
Ce SESSAD en lien avec le profil des jeunes accueillis a progressivement étendu son périmètre d'intervention afin de répondre aux besoins et en quelques années est passé d'une vingtaine de kms autour du Barp à couvrir l'ensemble du territoire Sud Gironde. En effet, il y a peu de demande de places en SESSAD pour les enfants et adolescents polyhandicapés, ce qui explique l'extension de son périmètre d'intervention et aussi la diversité du public accueilli comme nous le verrons par la suite.

C/ Les missions du SESSAD

Le SESSAD a pour mission l'accompagnement, le soin, l'éducation et la coordination des interventions en lien avec les enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés et leurs aidants.

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD intervient la majeure partie du temps dans le milieu de vie de l'enfant, l'adolescent ou du jeune adulte : à la crèche, à l'école, sur son lieu de formation, au domicile et dans tous les lieux de vie.

Les missions transversales du SESSAD pour jeunes en situation de polyhandicap et de handicap moteur le positionnent comme un « espace ressource ».



Les missions proposées par le SESSAD sont en accord constant avec la charte associative nationale :

Le droit aux soins :

Le SESSAD intègre les besoins en soins du jeune en situation de handicap. Il propose une prise en charge des déficiences du jeune tout en valorisant ses compétences. Les jeunes atteints de polyhandicap et de handicap moteur avec ou sans troubles associés doivent bénéficier de soins plus ou moins importants au long cours, d'autant plus dans la prime-enfance. En effet, une reconnaissance précoce des difficultés permet de prendre en charge rapidement un enfant de 0 à 36 mois. Les soins de rééducation sont primordiaux au début du développement de l'enfant afin de favoriser les premiers acquis.

Les usagers du SESSAD ont besoin d'interventions en matière de :

- soins, techniques et continus dans la réalisation de tous les suivis et soins médicaux
- prévention face aux risques de santé individuels ou environnementaux
- d'éducation à la santé, dispensées au quotidien, notamment pour les apprentissages aux auto-soins.

Pour y répondre, une équipe de professionnels qui intervient sur le volet para médical est placée sous la responsabilité du médecin.

Elle intervient selon 3 axes :

- La mise en œuvre quotidienne du projet de soins,
- L'adaptation de l'environnement de vie,
- L'inscription de l'utilisateur dans son environnement.

Pour les usagers présentant des fragilités psychologiques ou des troubles psychiatriques, l'objectif est de retrouver un équilibre personnel, tout en bénéficiant des rééducations et des réadaptations liées au handicap et cela sans mettre en danger le parcours en milieu ordinaire de vie.

L'accompagnement éducatif et de vie quotidienne :

La prestation éducative comporte une dimension transversale dans la mesure où chacun des professionnels du SESSAD, quel que soit son domaine d'intervention, est amené à poser et à garantir le cadre éducatif nécessaire aux apprentissages à l'autonomie et à la citoyenneté des usagers du service. 4 sous-catégories ont été identifiées :

- Le soutien au développement personnel

Des techniques d'écoute active, une présence et une attention personnalisée soutiennent la définition et la stimulation du projet de chaque usager. L'action professionnelle peut également viser la préservation du lien social pour ceux d'entre eux qui risquent de se replier sur eux-mêmes. Elle s'appuie sur la recherche de loisirs ou de vie sociale hors du lieu de vie, avec la personne.

Dans ce domaine, la gestion émotionnelle, le travail sur les relations dans le contexte du milieu ordinaire de vie, sont proposés pour aider les personnes à prendre de la distance face aux difficultés.

Enfin, le travail sur l'image de soi peut s'avérer nécessaire. Il s'appuie sur l'acquisition de notions de base sur l'hygiène de l'environnement de vie et de son apparence physique, par exemple.

- Le travail sur la vie quotidienne

En complément des apports éducatifs qui visent les conditions d'hygiène de l'environnement de l'utilisateur ou son apparence physique, les activités de vie quotidienne soutiennent des apprentissages organisationnels dans tous les domaines possibles : réaliser une prévision budgétaire mensuelle, faire la cuisine, vérifier son plan d'aide humaine et le gérer, planifier ses rendez-vous et ses transports, etc.

- L'accompagnement pour les démarches administratives

Enfin, les démarches administratives que l'utilisateur a besoin de réaliser nécessitent de nombreux apprentissages pour comprendre ses droits, repérer les bons interlocuteurs et leur fonctionnement, savoir être en contact avec eux.

- *L'accompagnement social*

Accompagner les usagers à trouver une place dans la société conformément aux valeurs d'APF France handicap, d'un lieu de vie à l'insertion professionnelle en passant par l'accès aux loisirs (sport adapté par exemple), la citoyenneté (passage du permis de conduire, vote, déplacement en autonomie, ...), le SESSAD soutient les usagers dans leur projet de vie social.

Par exemple, l'accompagnement peut soutenir les différentes étapes concourant à la recherche de logement avec identification des réseaux dédiés, des démarches à conduire, des organisations à mettre en place.

Dans le champ de l'insertion professionnelle, il est proposé à l'utilisateur un accompagnement éducatif pour définir le projet de travail, activer les acteurs de l'environnement nécessaires, suivre ses démarches.

Le droit à la scolarité, à une formation universitaire ou professionnelle :

Le SESSAD favorise la scolarisation des jeunes en situation de polyhandicap et de handicap moteur. Dans ce cadre, un projet personnalisé de scolarisation (PPS), du GEVASCO et un projet de formation sont élaborés lors des Equipes de Suivi de la Scolarité (ESS) ou des équipes techniques. Il permet de définir les besoins de l'utilisateur tout au long de son parcours : besoins lors des déplacements, outils de compensation, aménagements aux examens, besoins en aide humaine, ...

Le respect de la dignité :

APF France handicap prônent le respect et la dignité de la personne et transmettent ces valeurs auprès des professionnels du service. Ces valeurs se manifestent autour du respect de l'intimité et de la vie privée, de l'aménagement du cadre de vie. Elles se retrouvent aussi dans une recherche permanente d'accompagnement personnalisé centré sur la singularité du sujet et de son représentant. Les manifestations de cette reconnaissance se retrouvent dans la qualité des rapports quotidiens mais également au plan collectif dans la volonté associative de s'ouvrir.

L'intégration et la participation sociale œuvrent pour la dignité et la citoyenneté ; elles doivent exister hors du service mais aussi à l'intérieur.

La place de la famille et de l'entourage :

Le SESSAD se conçoit comme un centre ressource. En effet, de par sa connaissance du polyhandicap et des troubles moteurs, il assure une mission d'information et d'orientation auprès des parents, des conjoints et plus largement de la fratrie. Le SESSAD par le travail d'accompagnement familial par l'ensemble de l'équipe sera dans une démarche d'aide aux aidants.

3. L'état des lieux

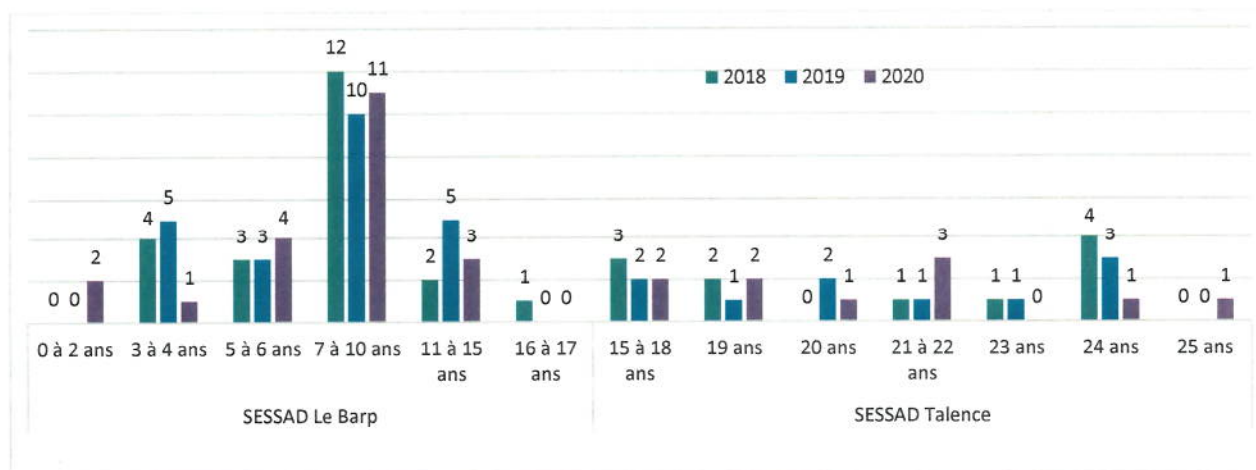
Le SESSAD regroupe deux services qui ont fonctionné pendant des années de façon autonome et distincte. La population accompagnée est différente, nous nous efforçons ici de faire ressortir les points communs, cela montre une photographie du SESSAD à l'instant t. Le SESSAD devra évoluer en prenant en compte ces deux histoires et caractéristiques pour ne former plus qu'un seul et même service.

A/ Caractéristiques des usagers

A fin 2020, 32 enfants, adolescents et jeunes adultes étaient accompagnés par les SESSAD avec 2/3 de filles, avec une moyenne d'âge de 7 ans et 3 mois pour le SESSAD du Barp et 20 ans et 7 mois pour celui de Talence, en lien avec leurs autorisations actuelles.

La file active est constante et tourne aux alentours de 40 usagers chaque année.

A.1. Evolution de la population accompagnée au 31/12 par tranche d'âge ces trois dernières années au SESSAD



Le graphique ci-dessus, montre clairement la distinction entre les enfants accompagnés par le SESSAD du Barp avec des enfants de la naissance à 17 ans et ceux accompagnés par le SESSAD de Talence de 15 à 25 ans.

Dans les deux cas, on peut voir que quel que soit la tranche d'âge, la précocité de l'accompagnement a toujours été un point d'attention des SESSAD afin de répondre au plus tôt aux besoins, en fonction du service, des enfants ou des jeunes étudiants.

Pour éviter une rupture dans les parcours, les sorties sont aussi anticipées et préparées.

A.2. Les déficiences

Déficiência à titre principal

Le profil des usagers accompagnés est très variable de par le double agrément 24bis/24ter (handicap moteur et polyhandicap). On constate une majorité d'usagers handicapés moteurs sur le SESSAD avec 29 usagers.

La notion de *pluri handicap* est prévalente dans le service, on retrouve une part importante de jeunes avec déficience intellectuelle, le taux de troubles associés étant très conséquent chez la majorité des jeunes. Sur certaines situations de prise en charge précoce, l'évolution de la pathologie et de ses conséquences, nous amène à modifier la déficience principale voire à travailler une orientation.

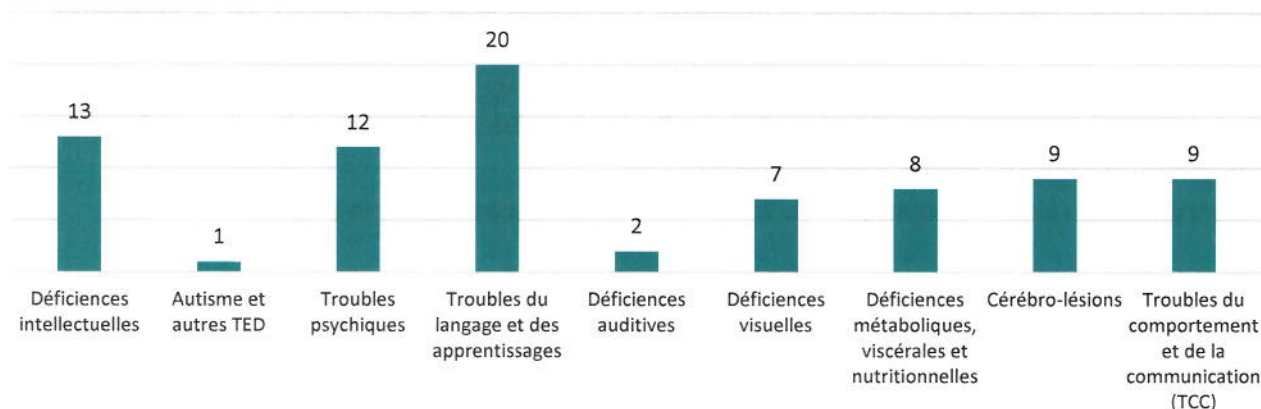
Il est important de noter que seulement 4 usagers sont en situation de polyhandicap. En effet, peu d'enfants polyhandicapés sont orientés vers le SESSAD. En effet, en lien avec la complexité de leur handicap caractérisé par des restrictions de leur autonomie associée à des vulnérabilités psychique, physique et sociale évolutives dans le temps, ce sont des personnes qui ne bénéficient que pour peu d'une orientation vers un service en milieu ordinaire. Pour autant, des outils se développent et permettent à ces usagers d'aller vers la vie dans la cité.

De même le milieu scolaire n'est aujourd'hui pas prêt à accompagner ces enfants par méconnaissance, le SESSAD est pourtant là pour les accompagner et le dialogue avec l'éducation nationale doit s'ouvrir en ce sens.

➤ *Travailler avec les partenaires pour que l'orientation vers un SESSAD d'enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap soit possible.*

Déficiência à titre associé

Les jeunes accompagnés par le service présentent fréquemment des problématiques et des troubles associés : difficultés d'apprentissages scolaires, dyspraxies, dysphasies, troubles visuels, troubles auditifs, troubles psychologiques. Nous constatons depuis plusieurs années une augmentation des jeunes avec des déficiences intellectuelles.

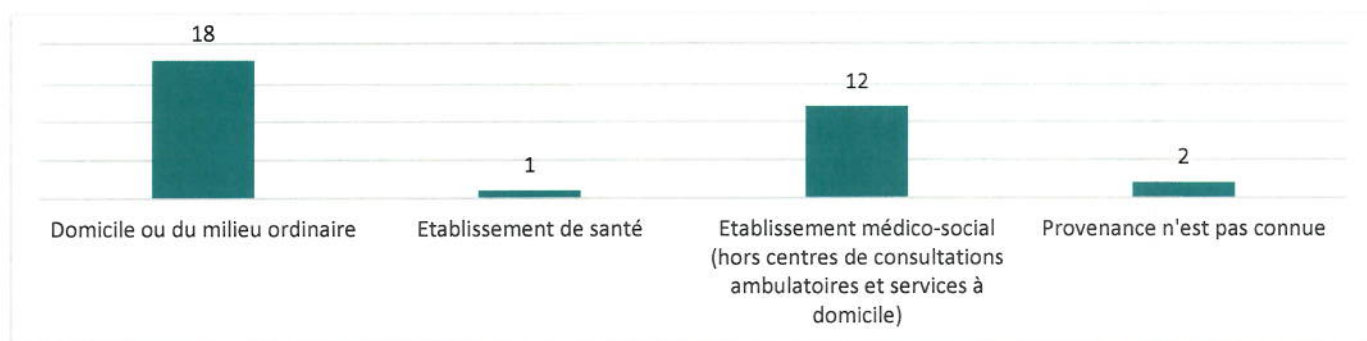


Parmi ces catégories de troubles associés, les problèmes neuro-visuels, les dyspraxies et troubles du langage, génèrent un volume important de demandes d'aides techniques, le développement du

partenariat avec les réseaux experts, mais aussi un accompagnement humain dans la plupart des situations de confrontation au milieu ordinaire, le temps que les aides techniques et moyens de compensation (lorsque cela est possible) soient opérationnels.

Les troubles associés au handicap moteur ou au polyhandicap nous amènent à développer nos partenariats avec les réseaux experts.

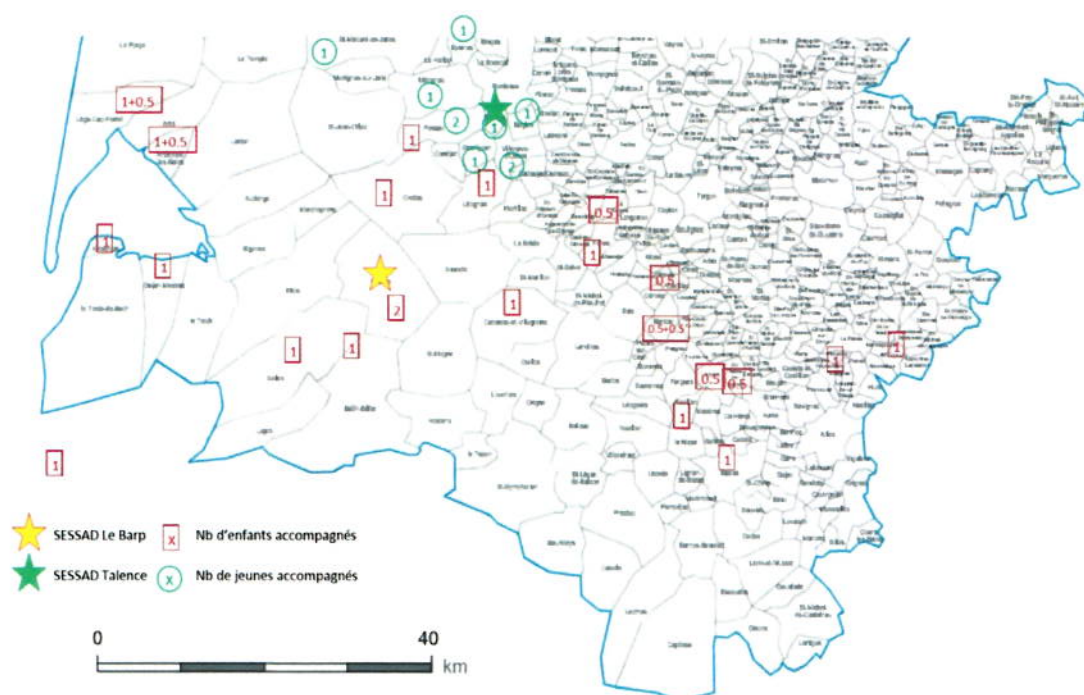
A.3. Provenance des jeunes à leur admission sur le service



Aujourd'hui, les entrées dans le dispositif se font principalement via les enseignants référents des différents secteurs, via le réseau de Médecins, et via l'outil Via Trajectoire.

- *Mettre en avant nos compétences en terme d'accompagnement d'enfants polyhandicapés*
- *Travailler avec le réseau pour des orientations polyhandicap sur le service*
- *Se faire connaître*

B/ Le périmètre d'intervention du SESSAD



Le dispositif d'intervention du SESSAD est déployé à partir des locaux implantés au Barp et à Talence. La commune du Barp est approximativement au centre de la région des Landes de Gascogne. L'antenne est implantée dans le sud du département de la Gironde, sur le canton de Belin-Beliet, dans la Communauté de Communes du Val de l'Eyre et dans le Pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre.

Le service du Barp intervient sur tout le Sud Gironde, ce qui en fait un très large périmètre qui constitue aujourd'hui un frein car le service a recours à davantage de libéraux et assure parfois plus une mission de coordination. Aujourd'hui, le service du Barp accompagne des enfants sur le Bassin d'Arcachon, à Biscarrosse dans les Landes et autour de Langon.

L'antenne de Talence quant à elle, rayonne sur Bordeaux et son agglomération (rive gauche uniquement).

➤ Délimiter un territoire avec un périmètre d'intervention via la création d'antennes.

C/ La scolarisation

De la crèche à l'université, tous les usagers sont scolarisés.

Ils sont accompagnés par des Accompagnants d'Elève en Situation de Handicap (AESH) individuels. Cette aide humaine permet de répondre à leurs besoins dans les apprentissages et la gestion du quotidien sur le lieu école (déplacements, habillage, soutien à la posture, alimentation...).

Ils bénéficient aussi d'adaptations spécifiques : matériel, environnement, planning, etc.

Lors du passage en élémentaire, plus de 50% des jeunes intègrent une classe ULIS. Le décalage dans les compétences et le développement global est à l'origine de cette orientation scolaire.

Le partenariat avec l'éducation nationale est conséquent. Les demandes appui/conseil du SESSAD se multiplient. En effet, le partenariat avec l'éducation nationale est primordial pour la réussite de nos accompagnements. Le SESSAD propose son appui et son conseil aux professeurs des écoles pour de l'appui et du conseil dans le cadre de la scolarisation des usagers du SESSAD.

Les jeunes et leur famille mettent en avant l'importance de cet axe dans leur demande d'accompagnement.

Pour les plus âgés, le service a développé une offre de service spécifique visant à répondre aux besoins de parcours transitoires.

Tous les usagers ne suivent pas nécessairement un parcours d'études linéaire. Certains peuvent avoir besoin de faire une pause pour réfléchir à une possible réorientation, d'autres sont en demande d'une préparation spécifique de renforcement des acquis pour entrer dans un nouveau cursus (réorientation). Certains souhaitent valider une insertion professionnelle « sécurisée » avec le SESSAD.

L'objectif global reste de permettre à chacun, quel que soit son niveau scolaire ou de réalisation professionnelle, d'accéder au sentiment d'utilité sociale et de dignité humaine.

L'offre de service est systématiquement adaptée à chaque jeune, afin de répondre à ses besoins, au regard de sa situation singulière, dans le respect de ses choix.

À cet effet, le SESSAD a développé 4 axes :

- **la socialisation** : savoirs-être en situation de travail, codes et repères comportementaux indispensables répondant aux attentes des entreprises.
- **la formation** : remises à niveau, périodes de stages,
- **l'orientation** : soutien et construction d'un projet professionnel, présentations métiers par des professionnels du secteur, ateliers cap Emploi et mission locale, mini-stages de découverte du milieu, séquences en entreprises...
- **l'insertion professionnelle** : journées thématiques entreprises partenaires-ITEM autour de la création de CV et simulation d'entretien de recrutement, développement de l'alternance, partenariat pole-emploi, organisation de petits déjeuners débats avec des agents économiques partenaires ou non de l'établissement...

4. L'organisation de la structure

Le SESSAD s'appuie sur deux documents de références :

- Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESMS - HAS : L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (juin 2011) qui est le socle éthique. Elles servent de repère et guide les professionnels dans leur intervention.
- Document cadre APF du 18 mai 2011 « Règlement de fonctionnement des SESSAD » relatif aux : Droits et obligations de la personne accompagnée et aux Modalités de fonctionnement du service.

A/ Les valeurs et principes d'intervention

La précocité de l'accompagnement

Le SESSAD de par sa souplesse et la mobilité de son personnel vise une prise en charge précoce des usagers afin :

- D'accompagner les familles dès l'annonce du handicap par un soutien psychologique, l'apprentissage des gestes préconisés, l'adaptation du domicile et de l'environnement ;
- D'identifier les difficultés et les besoins de compensation du handicap pour organiser une vie la plus ordinaire possible et éviter un sur handicap ;
- D'échanger sur le positionnement de l'enfant au sein de sa famille et sa fratrie ;
- De permettre un dialogue plus aisé entre les professionnels et la famille (parents, fratrie, etc.) /conjoint.

La scolarisation au SESSAD

L'objectif du SESSAD est de donner une chance aux jeunes dont les compétences émergentes ne peuvent pas être mises en valeur dans le système scolaire actuel. En effet, le système scolaire actuel n'est pas toujours adapté et le SESSAD se doit d'apporter des solutions en lien avec l'EN. Il se questionne sur des formes d'accompagnement et d'inclusion scolaire et sociale qui soient en correspondance avec les besoins réels et les capacités des jeunes, et tendent vers une diversification de l'offre.

Nous avons identifié plusieurs niveaux d'accompagnement en fonction de l'âge de l'usager :

- Accompagnement vers une 1^{ère} scolarité
- Accompagnement et maintien d'une scolarité
- Accompagnement et arrêt d'une scolarité (travail de renoncement)
- Accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire ou adapté ou spécialisé, et vers la formation professionnelle.
- A la recherche d'autres alternatives à l'inclusion sociale : stage, atelier Module d'Apprentissage à la Vie Inclusive (MAVI), service civique, bénévolat, activités culturelles, sportives et de loisir.

Le module d'apprentissage à la vie inclusive (MAVI) est un dispositif innovant, piloté par l'IEM de Talence, qui s'appuie sur les compétences, habiletés, connaissances, capacités, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour passer d'un milieu de vie institutionnel à un cadre de vie inclusif dans le milieu ordinaire, dans un cadre souple et sécurisé à la fois. Il s'adresse à des jeunes gens en situation de handicap moteur dont le projet est d'accéder à un mode de vie autonome, dans le milieu ordinaire.

La pédagogie pour les enfants en situation de handicap doit être intégrative et collaborative.

Les objectifs de scolarisation sont différents en fonction des usagers, de ses difficultés, de ses possibilités, de ses besoins, notamment en lien avec les outils : de communication, pédagogique, outil de compensation, outil alternatif de communication.

L'outil de travail d'observations en situation permet d'évaluer les besoins et d'ajuster les propositions.

Le partenariat est primordial, le fait de réunir les différents acteurs qui gravitent autour du projet de l'utilisateur afin d'optimiser au mieux son accompagnement peut correspondre à un temps important. C'est un partenariat qui se construit, où le lien est à faire avec les différents intervenants : professeurs des écoles, assistantes maternelles, AESH, enseignant référent afin de créer une proximité.

La scolarisation et le handicap moteur

Suivant le degré d'expression du handicap, les facultés intellectuelles et la présence ou non de troubles associés, le jeune en situation de handicap moteur pourra suivre un cursus scolaire en milieu ordinaire de la maternelle à l'enseignement supérieur. Selon le degré d'autonomie, le jeune pourra bénéficier de l'assistance d'une auxiliaire de vie scolaire (AESH). Les objectifs pour cette population seront de favoriser l'intégration de l'enfant dans un groupe d'enfants valides et d'éviter l'exclusion de celui-ci lors de certaines pratiques (activités physiques et sportives, ...), de les accompagner dans les apprentissages

Le maintien de la scolarité est aussi assuré par la proposition des soins sur le temps scolaire. Les professionnels du SESSAD participent également aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) afin d'apporter un appui/conseil à l'équipe enseignante dans le but de garantir une scolarisation adaptée à l'utilisateur.

Le SESSAD oriente et accompagne vers des relais partenaires en fonction des besoins de la famille. Il met également en place et veille au suivi des adaptations de matériel et des aménagements : lien avec MDPH, collectivité, éducation nationale (enseignants référents, équipe pédagogique, AESH...). Entre autre, le SESSAD dispense des formations (par l'ergothérapeute et le coordonnateur des Etudes de l'IEM par exemple) à l'intention des AESH, une à deux fois par an à la demande du rectorat via une présentation Power Point et des ateliers pratiques sur le maniement du fauteuil, les notions de transfert, la présentation des outils de compensation numériques ou ergonomiques.

Le service propose des aménagements qui peuvent être de différents types :

- Outils de compensation sur l'environnement scolaire : aménagement du bureau, outil scripteur, matériel pédagogique, ordinateur, logiciels spécifiques...
- Outils de compensation sur l'environnement périscolaire : aménagement des temps de repas (alimentation modification texture, hydratation...) utilisation d'outils adaptés (couverts, masticateurs...), espace toilette à aménager (barre d'appui, WC adapté, plan incliné pour accessibilité dans les espaces).
- Placement adapté dans la classe (lien orthoptie).
- Outils de communication : comme les outils de compensation lambda, mise en place et généralisation de l'outil de communication dans environnement scolaire : appui/conseil/formation/ mises en situation avec les intervenants.
- Proposer et apporter des éléments de réflexion sur l'adaptation du temps de présence des AESH, temps de classe, temps de récréation, temps de pause méridienne... Changement AESH, accompagner au changement, évaluer les besoins et les faire évoluer.

La notion du territoire géographique peut parfois amener à faire des choix en fonction des possibilités proposées par le secteur, ce qui peut être limitant et devenir alors des choix par défaut. Par exemple, une formation souhaitée par un jeune mais proposée trop loin du domicile.

La scolarisation et le polyhandicap

La scolarisation n'a pas vraiment de résonance pour la personne en situation de polyhandicap. Les jeunes n'ont pas accès aux normes fondamentales (lire, écrire, compter) mais ils sont accessibles à une certaine forme de socialisation voire d'éducation. C'est donc ce vers quoi va s'orienter le SESSAD. Le jeune en situation de polyhandicap va mal supporter l'environnement bruyant et agité de l'école et peu se sentir agressé. Néanmoins, le recours au temps partiel à l'école sur des temps très courts de l'ordre de quelques heures par semaine et complété par une prise en charge en SESSAD peut aussi pour certains jeunes contribuer à un juste équilibre conciliant participation sociale et coordination des soins. L'accompagnement complémentaire du SESSAD par une équipe pluridisciplinaire prend tout son sens dans ces circonstances. La présence de l'éducateur de jeunes enfants ou de l'éducateur spécialisé du SESSAD pourra être requise en observation dans les temps scolaires notamment lors des temps de récréation. Ce temps permettra d'adapter le travail de socialisation et l'éducateur pourra ainsi préparer l'enfant à l'acceptation de ces temps scolaire.

Les apprentissages doivent être reproduits dans différentes dimensions (éducatives, pédagogique...) afin d'être signifiants pour la personne en situation de polyhandicap. L'aspect technique ou technologique est également important dans la mesure où la perception de l'environnement par ces enfants, qui présentent des déficiences motrices importantes, nécessitent des adaptations pour à peu près une majorité des actes essentiels de la vie quotidienne.

Il est important de mobiliser des ressources de différentes natures afin que toutes les dimensions se nourrissent mutuellement en s'appuyant sur un travail d'équipe stable et contenant.

Il doit y avoir consensus autour de la notion de prise en charge globale ainsi que sur les différents éléments venant faciliter l'accès aux apprentissages du jeune : appui sur les potentiels, collaboration, créativité, cohérence, stabilité, diffusion des pratiques.

L'évolution du jeune est possible à ces conditions, dans le respect du droit à la scolarité et des choix de la famille et en lien avec les propositions d'accompagnement spécialisé existantes. Cela permet aussi d'identifier les obstacles et de voir comment le dispositif pourra les aménager.

Le polyhandicap nécessite une connaissance fine des situations et de leurs conséquences : grande vulnérabilité, difficulté voire impossibilité d'exprimer les besoins fondamentaux et les compétences existantes.

Le travail sur les habiletés sociales est très important. Il s'exprime dans la façon d'être, de parler, de créer le lien aux autres.

Il faut alimenter le processus de socialisation et d'inclusion pour les enfants en situation de polyhandicap afin de les inclure dans

L'intervention du SESSAD dans l'environnement de l'utilisateur

Le SESSAD analyse les besoins et la capacité de l'utilisateur à faire du lien avec les différentes sphères :

- La sphère familiale : sphère privée.
- La sphère publique : écoles et partenaires, monde extérieur.

Le SESSAD est au centre des besoins de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte via son projet coordonné. Il intervient pour les plus jeunes au sein même de la famille, des proches aidants et au sein même du lieu de scolarisation, il est témoin et est sollicité.

Quand le dispositif est dans la sphère privée de l'utilisateur, la posture est délicate. Les regards croisés et complémentaires de l'équipe permettent une prise de recul, pour rester objectif et impliqués.

L'équipe de professionnels doit ajuster l'accompagnement et se distancier des situations. En effet, il faut des ajustements en permanence avec la famille qui peut être fragilisée de par son histoire de vie et le parcours de handicap de leur enfant. La famille peut être dans un mécanisme de défiance important qui ne facilite pas toujours le lien. Il faut arriver à comprendre chaque famille et se forger son propre regard en fonction de son domaine de compétence pour avoir une vision exhaustive et globale. L'utilisateur majeur peut faire le choix de ne pas intégrer sa famille dans son accompagnement.

La dynamique SESSAD impose aussi une réactivité nécessaire en fonction des situations : accélérer la réflexion et la communication si une situation est urgente.

Le SESSAD accompagne aussi les familles en respectant leur temporalité et en conciliant avec les besoins de l'utilisateur.

Le SESSAD permet également un travail d'évaluation, travail continu qui aboutit à de la prévention et qui peut aller jusqu'à un dispositif de protection.

Il aide l'utilisateur et le cas échéant sa famille à constituer son propre réseau et à s'approprier son parcours de vie et de soin, et favorise son inclusion dans la vie de la cité.

L'accompagnement à la santé

Un projet de soin ainsi que la définition d'objectifs de rééducation pour chaque usager est réalisé à son entrée au SESSAD. Le SESSAD élabore différents outils pour faciliter le soin des enfants, adolescents et jeunes adultes que ce soit pour réaliser eux-mêmes (ou leur famille) certains exercices (fiches d'auto-rééducation), ou pour suivre leur parcours de soin (dossier médical).

Il est à noter que l'accompagnement à la santé vaut pour la santé physique comme pour le bien-être psychologique, et que certains blocages ou « mal-être » ne permettent pas au jeune et à sa famille d'avancer dans le parcours de soin.

La compensation du handicap est menée par différents acteurs en lien avec les médecins du service : l'installation et l'adaptation à l'école, l'aménagement du domicile, les outils de communication alternatifs, l'utilisation d'une commande oculaire, les aménagements du véhicule, sont autant de leviers qui permettent de compenser le handicap du jeune avec l'expertise du SESSAD.

- L'orthophoniste travaille la communication et la mise en place d'outils de Communication Alternative et Augmentée, le langage, l'alimentation, la déglutition.
- L'ergothérapeute favorise des apprentissages et trouve les adaptations nécessaires dans les Aide à la Vie Quotidienne (AVQ), au domicile et sur les lieux scolaires/universitaires/de stage et de travail. Un volet « adaptation du poste de travail » est destiné aux jeunes adultes (stages CAP, BAC PRO ou BTS, service civique, stage de recherche d'orientation, stage en milieu protégé EA ou ESAT).
- Le kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes de massage et d'étirements, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.
- La psychomotricienne travaille autour de la prise de confiance en les capacités existantes afin de soutenir et d'étayer l'utilisateur, autour des points ressortis lors du bilan afin de l'accompagner dans ses acquisitions, autour de l'estime de soi et de l'image du corps ou autour des modifications du schéma corporel suite aux différents événements de la vie (croissance, opération...).

Il est important de préciser le partenariat important avec des professionnels libéraux via des conventionnements afin de répondre aux besoins du service.

La rééducation nécessaire pour les usagers accompagnés par le SESSAD doit prendre en compte les besoins mais aussi la perception de la personne. En effet :

- L'adhésion au traitement n'est pas systématique, elle doit être le plus ludique possible pour les plus jeunes et être expliquée pour les plus âgés qui souhaitent en comprendre l'intérêt ;
- La conscience corporelle est différente en fonction de l'âge et du handicap. Les patients plus âgés ont une meilleure perception de leurs besoins et ont des attentes plus précises en rééducation. Les patients plus jeunes ne savent pas forcément ce qu'ils ont et leurs parents ne peuvent pas toujours leur apporter de réponse. C'est donc aux professionnels et particulièrement aux kinésithérapeutes et aux médecins de répondre à leurs interrogations. Pour les plus jeunes, le lien avec la famille est primordial afin de créer un climat de confiance indispensable pour permettre une bonne éducation à la santé. Pour les jeunes adultes, la confiance doit être établie entre le praticien et le jeune.

Les objectifs dans la prise en charge rééducative :

- L'entretien de l'état orthopédique afin de prévenir différentes complications comme les douleurs ou la perte de capacités fonctionnelles (Moyens utilisés : mobilisation, posture, étirements, renforcement musculaire).
- La stimulation des capacités motrices (Moyens utilisés : Parcours moteur, travail de la motricité fine, travail de renforcement musculaire).
- L'antalgie.
- L'adaptation et le suivi des appareillages.

De plus, ces prises en charges ayant lieu au domicile, à l'école ou sur le lieu de vie de l'utilisateur, elles vont nécessiter une adaptation de la rééducation à cet environnement : lors du conventionnement avec l'école, le professionnel se rend sur les lieux pour analyser les locaux et organiser la prise en charge du jeune (la localisation, la superficie...). Certains jeunes pourront se déplacer et se rendre directement sur le SESSAD pour recevoir leurs soins, notamment pour les besoins matériels (verticalisateur, motomède...).

Rééducation et/ou entretien par le sport

Certains jeunes témoignent de leur pratique sportive dans un club labélisé « handi-valide ». Cette pratique ludique leur permet de progresser sur le plan moteur et d'éprouver un bien-être physique et psychologique.

Plusieurs situations ont été travaillées pour accompagner les usagers vers des sports adaptés.

 *Développer le réseau de partenaires pour favoriser la rééducation par le sport*

Promouvoir l'autonomie du jeune et son autodétermination

L'autonomie dans les domaines de vie quotidienne (toilette, habillage, déplacements) est difficile à explorer en famille et l'équipe cherche des lieux pour l'expérimenter lors d'activités (balnéothérapie, équitation), d'atelier motricité, de petit séjour pour mise en situation... Se déplacer dans la cour de récréation et faire du lien social, par exemple.

Pour les familles la notion d'autonomie est souvent associée au maintien en milieu ordinaire le plus longtemps possible, les enfants ne s'autorisent pas toujours à exprimer leur souffrance lorsque cette scolarité devient difficile.

Chaque nouvel usager arrivant au SESSAD est scolarisé en milieu ordinaire, seul en situation de handicap dans son école. Se pose alors la question de l'isolement du fait de ne jamais rencontrer ses pairs, le manque d'identification à des jeunes avec des problématiques voisines. Plus globalement, la question de la différence, se sentir toujours marginal et souvent isolé dans les groupes de valides.

Souvent le besoin d'autonomie dans le domaine scolaire prime chez les plus jeunes, puis vient le désir d'autonomie dans les Aides à la Vie Quotidienne (AVQ) : appropriation de son corps, liberté horaire en faisant seul, liberté dans ses déplacements avec un désir de relations sociales sans la présence de l'adulte..., et enfin la question du choix de son mode de vie, faire des apprentissages à la vie autonome en appartement afin de se projeter.

Les moyens déployés par le SESSAD sont multiples et aujourd'hui à destination des jeunes adultes :

- Les séances individuelles en ergothérapie, orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité, suivi psychologique, accompagnement éducatif, accompagnement social.
- Les enseignements collectifs lors des « MAVI » : Modules d'Apprentissage à la vie Inclusive, les apprentissages administratifs et budgétaires avec la CESF et l'Assistance sociale qui vient

aider sur des dossiers MDPH ou démarches complexes, ateliers de construction de projet professionnel et de techniques de recherche d'emploi.

- Parmi les ressources, le recours à l'essai en appartement expérimental, (cette mise en situation « grandeur nature » est utile lorsque la progression en famille est freinée par les habitudes, un logement peu adapté, un timing serré.

Comme dit un jeune suivi par le SESSAD de Talence, « *Accepter des aides pour garder de l'énergie ailleurs ! Connaître ses limites, organiser les compensations, ça fait partie intégrante du travail d'autonomisation !* ». Souvent le jeune est impacté par son ou ses déficits, mais aussi par son manque d'expérimentation, des années d'AESH à temps plein ne préparent pas à l'autonomie requise en études supérieures, (repérage dans l'espace, planification, élaboration...). C'est ainsi au SESSAD d'anticiper les transitions.

Nous pouvons aussi parler de la culture de respect du corps et du désir du jeune, en lui conservant une part active lors de toutes les manipulations, proscrire le « mode automatique » qui empêche l'identification de l'aide apportée et l'émergence du désir pour SOI. Parfois, la mise en place d'auxiliaire de vie en famille aide le jeune à construire son intimité.

L'évolution du contexte légal permet la mise en place d'aides humaines conséquentes. Avec un impact positif : l'importance des besoins y compris nocturnes n'est plus un frein au mode de vie autonome. Mais à l'inverse, certains jeunes se mobilisent moins dans leurs acquisitions (facilité d'obtention des aides humaines).

La hiérarchisation des apprentissages :

Il est important également de parler de la hiérarchisation des apprentissages. En effet, il est difficile d'être investi en même temps dans tous les domaines, pourtant la limite d'âge fixée à 25 ans signe l'arrêt de l'accompagnement SESSAD. Ainsi, le « tout scolaire » ou le « tout soin » laisse peu de place aux apprentissages dans la vie quotidienne. Dans l'intérêt du jeune et afin d'éviter une rupture de parcours, afin de faire du lien dans la passation, le SESSAD doit donner toutes les informations au jeune sur les différents lieux d'apprentissage post SESSAD (APEA, Institut du Mai...) et les services de suivi pour adultes afin que la transition se passe du mieux possible.

Autodétermination au sens de décider par soi-même et pour soi-même :

Lors de la petite enfance, les interlocuteurs du projet sont les parents, puis émerge progressivement la parole du jeune. L'éducateur et l'équipe, au sens large, favorise l'expression de cette parole, et veille à ce qu'elle soit prise en compte. L'échéance des 18 ans est une étape légale où le jeune devient l'interlocuteur principal de son projet, bien sûr le débat reste ouvert avec la famille. Parfois la famille reste présente lors des consultations et réunions (souhait partagé, troubles associés, difficulté à mémoriser et transmettre des informations, etc.) mais cette question est débattue avec l'usager. Il s'agit de continuer à « faire équipe avec les familles » mais de leur proposer un autre positionnement. L'échéance des 20 ans est l'étape du passage en pole adulte et de l'éventuelle obtention de l'AAH. Quelle autonomie le jeune a-t-il acquis en matière de gestion administrative et budgétaire ? La famille est-elle favorable à ces apprentissages ? Quid des mesures de protection si l'autonomie ne s'acquiert pas dans ce domaine ?

➤ *Développer l'autodétermination dès la petite enfance*

➤ *Travailler avec les familles sur l'autodétermination de leurs enfants dès le plus jeune âge*

B/ Fonctionnement

Les locaux

Situé au centre de la commune du BARP, ce sont des locaux professionnels situés en rez-de-chaussée d'une résidence. Ils sont entièrement accessibles. D'une surface de 80 m², ils sont destinés au fonctionnement du service et à la tenue de consultations médicales ou de bilans. A Talence, un bureau est annexé à l'IEM, le plateau technique de l'IEM peut être utilisé.

➤ *Définir des antennes sur le territoire : Bassin Arcachon /Sud Métropole / Sud Gironde*

➤ *Uniformiser le fonctionnement des différentes antennes*

B.1. Calendrier d'ouverture

Le SESSAD du Barp est fermé 5 semaines par an et assure des permanences de fonctionnement pendant les périodes de vacances scolaires et une partie des vacances d'été. Le SESSAD de Talence est fermé 9 semaines par an.

Bien que le maintien ou l'intégration scolaire soit un objectif prioritaire du SESSAD pour les jeunes en situation de déficiences motrices ou de polyhandicap, il ne vaut pas forcément aujourd'hui pour les jeunes polyhandicapés accueillis.

Le respect des rythmes scolaires (c'est-à-dire la fermeture du service pendant les petites et grandes vacances) ne s'impose donc pas au SESSAD. L'éventuelle baisse d'activité du service engendrée durant ces périodes de vacances scolaires dégage du temps aux professionnels pour la mise en œuvre d'ateliers, de sorties ou même de camps avec des petits groupes de jeunes.

Ainsi, le fonctionnement du SESSAD en continu permet :

- Une permanence des soins et une continuité de prise en charge rééducative,
- Le développement d'un accompagnement éducatif alternatif (sorties, ateliers, ...).

Le SESSAD observe ainsi cinq semaines de congés par an. Une fermeture du SESSAD est prévue trois semaines en août et une à deux semaines à Noël.

➤ *Uniformiser le fonctionnement des différentes antennes*

a) Une amplitude horaire élargie

La plage horaire prévue est comprise entre 8h30 et 18h30 pour l'ensemble des professionnels éducatifs, rééducatifs et soignants.

Cette amplitude permet selon les projets des jeunes :

- Un accompagnement au levé, dès le début de la classe.
- Une observation sur les temps de repas.
- Des prises en charges et un accompagnement avec la famille en dehors des heures de travail des parents (accompagnement par l'assistant social, déplacement au service pour les rendez-vous avec les médecins ou le psychologue, ...).

Un planning détaillé coordonne l'activité de chaque professionnel. Ce planning, élaboré en septembre de chaque année en fonction des projets des jeunes, est susceptible d'évoluer selon les changements de situation (hospitalisation des enfants, ...) ou de projet.

B.2. La place des familles

Les parents peuvent rencontrer les professionnels en prenant rendez-vous. Des échanges se font également au cours des prises en charge des professionnels sur le domicile de l'enfant ou par téléphone, mail. Des rencontres, en dehors de celles prévues dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement, peuvent être provoquées à la demande de l'utilisateur, des parents et/ou du représentant légal ou des membres du personnel, pour évoquer toutes questions telles que la majorité du jeune, des démarches administratives, un suivi d'appareillage, l'orientation... Lors de l'écriture du projet de service, les familles des usagers du Barp ont été représentées par une famille d'un usager.

B.3. L'orientation

Il est nécessaire de revisiter régulièrement la pertinence de notre accompagnement, ce que nous re questionnons à chaque réunion de projet. Un usager peut partir du SESSAD :

- à sa demande, celle de ses parents ou de son représentant légal s'ils le jugent nécessaire,
- à la demande de l'équipe si elle pense être arrivée au terme d'un accompagnement.

Cette décision est toujours prise suite à une concertation entre l'utilisateur, sa famille et le service afin d'accompagner au mieux ce changement.

B.4. La gestion de la liste d'attente

Le service tient une liste d'attente pour les admissions au SESSAD en fonction du nombre de places disponibles et des demandes d'admission. Dès réception du dossier de demande d'admission, la direction, le médecin et la psychologue se réunissent pour valider ou non l'admissibilité de la personne sur le service. La direction validera ensuite son admission au regard des places disponibles. A ce titre, un rendez-vous de pré-admission sera programmé ensuite avec le médecin et la psychologue afin de rencontrer le futur usager en consultation.

La nécessité de maintenir le lien avec l'utilisateur en cours d'admission au travers de rencontres avec le médecin, une fois dans l'année, afin d'actualiser la demande et de réorienter si besoin. Cette dynamique permettra une mise en place facilitée de l'accompagnement effectif du jeune et un lien maintenu avec l'utilisateur et sa famille durant cette période d'attente de place disponible.

B.5. Le dossier de l'utilisateur

Quand le SESSAD débute l'accompagnement, l'utilisateur est au centre de son projet, entouré de son environnement. Avec lui et autour de lui, nous construisons son projet personnalisé et servons d'interface avec tous les partenaires nécessaires.

L'utilisateur et sa famille ou son représentant légal ont accès, sur demande auprès du directeur, à toute information le concernant. A cet effet, il est constitué dans le service, pour chaque jeune accueilli, un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de la prise en charge, ce dossier est également informatisé et conservé sur Easy Suite (logiciel interne à APF France handicap de gestion du dossier de l'utilisateur).

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par l'obligation de discrétion à laquelle est tenu l'ensemble des personnels éducatifs, soignants, administratifs et généraux.

Par ailleurs, ces informations font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles. L'utilisateur, le, les parents, la famille ou le représentant légal peuvent s'opposer à ce que les informations nominatives qui concernent le jeune fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions fixées à l'article 26 de cette même loi.

Quand le SESSAD termine l'accompagnement, l'utilisateur s'est approprié ses différents réseaux et les professionnels s'effacent progressivement jusqu'à apparaître comme une ressource parmi d'autres.

B.6. La participation des usagers : le CVS, les enquêtes de satisfaction :

Les usagers sont informés régulièrement des groupes de travail qui peuvent être mis en place et leur avis est considéré.

Les usagers et leurs représentants légaux sont régulièrement invités à participer à des réflexions. Des enquêtes de satisfactions sont réalisées. En effet, il y a peu d'engouement pour la constitution d'un CVS, cependant, des usagers et leurs familles participent à des groupes de travail. Une jeune adulte accompagnée par le SESSAD a d'ailleurs participé à la réalisation du projet de service ainsi qu'une mère d'un usager.

► Un des objectifs dans le cadre de la fusion est de créer une instance de représentation et de participation des usagers et de leurs représentants légaux.

C/ Le processus de contractualisation / Les objectifs du PP

L'élaboration du projet personnalisé (PP) garantit l'effectivité des droits de l'utilisateur.

L'accompagnement proposé repose sur la co-construction usager/famille et service, prenant en compte les attentes du jeune et de sa famille et les besoins de l'utilisateur.

Ce projet définit les objectifs et la nature de l'accompagnement éducatif, médical et paramédical, psychologique et pédagogique, dans le respect des principes déontologiques, des recommandations de bonnes pratiques et du projet de service.

Le projet personnalisé définit les objectifs spécifiques. Le service s'est fixé comme trame de se centrer sur la qualité de vie du jeune et de sa famille, dans un souci de bien-être, de confort et de respect de ses droits principaux.

Le service a axé ses interventions et assure des compétences pour travailler les objectifs décrits ci-dessous.

Objectifs de communication

Accompagner et conforter le jeune dans son mode de communication selon le projet individuel quel qu'il soit (oral, gestuel, pictogrammes, ...).

Objectifs d'accompagnement de la vie quotidienne

C'est à travers les prises en charge hebdomadaires que s'établit spontanément une relation entre les usagers et les professionnels. Ces prises en charge ont une importance vitale et sont assurées en grande partie par le service spécialisé à domicile. L'accompagnement au quotidien des familles ou du conjoint est également essentiel pour faire accepter le handicap et les précautions qu'il implique.

Dans la petite enfance, la période de découverte progressive des différentes déficiences est toujours un bouleversement pour la famille. C'est aussi la période des bilans hospitaliers, parfois lourds et contraignants. Tout doit être fait pour parvenir à un diagnostic aussi précis que possible, indispensable pour un pronostic. De plus, ces jeunes sont fragiles; les troubles alimentaires, les convulsions fréquentes, le retard de croissance, les infections, les troubles du sommeil, grèvent la vie familiale et peuvent devenir intolérables. Il s'agit pour le SESSAD de soulager la famille, de soutenir l'entourage lors des examens médicaux et de favoriser des temps d'échanges avec les familles.

Objectifs thérapeutiques et paramédicaux

- Travailler l'autonomie et la découverte de l'environnement.
- Assurer la rééducation nécessaire au développement et à l'équilibre personnel des jeunes par la kinésithérapie, la psychomotricité, l'ergothérapie et l'orthophonie.
- Assurer le suivi des traitements, des appareillages et de l'évolution des pathologies en relation avec les services hospitaliers.
- Assurer un suivi psychologique et travailler la relation avec la famille dans les situations complexes par l'intervention d'un pédopsychiatre ou d'un psychologue.

Objectifs éducatifs

- Élaborer un travail éducatif basé sur les repères dans le temps et l'espace.
- Apprendre les règles de la vie sociale.
- Favoriser la construction de l'identité, l'épanouissement et la confiance en soi.
- Maîtriser son comportement.
- Développer les apprentissages pratiques et techniques.
- Investir le corps de manière harmonieuse.
- Développer ou conforter la relation à l'autre et le plaisir de communiquer.
- Favoriser la détente et le plaisir poly sensoriel.

Objectifs pédagogiques

- Développer les activités cognitives lorsque la situation le permet et poursuivre les apprentissages.
- Développer les apprentissages fondamentaux en français et en calcul pour les jeunes déficients moteurs en tenant compte des compétences individuelles, des appétences et des rythmes de développement de chacun.

Objectifs d'accompagnement social

- Faciliter l'insertion et la socialisation.
- Préparer l'orientation adaptée au projet de vie de l'enfant ou du jeune en fonction de ses besoins et de ses envies.
- Etablir un lien privilégié avec les familles et les accompagner dans l'acceptation du handicap spécialement au moment de l'admission et de l'orientation.
- Développer avec les familles et les partenaires une véritable relation de confiance basée sur l'écoute et l'échange.

Objectif d'insertion dans l'assise territoriale

La notion de maillage territorial autour des accompagnements proposés aux enfants et aux plus âgés est un axe de travail majeur. Des conventions avec les partenaires (établissements médico sociaux, éducation nationale, municipalité, libéraux, ...) peuvent permettre la mutualisation de locaux et d'équipements mais surtout la mise en place d'un lien fort du service avec son environnement.

La nature des prestations

- Interventions individuelles
- prestations éducatives
- prestations rééducatives et thérapeutiques : ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité
- suivi psychologique
- suivi médical
- soutien à l'intégration scolaire le cas échéant
- Appareillage :
- surveillance et maintenance
 - o fabrication d'aides techniques
 - o possibilité d'accompagnement aux consultations médicales spécialisées

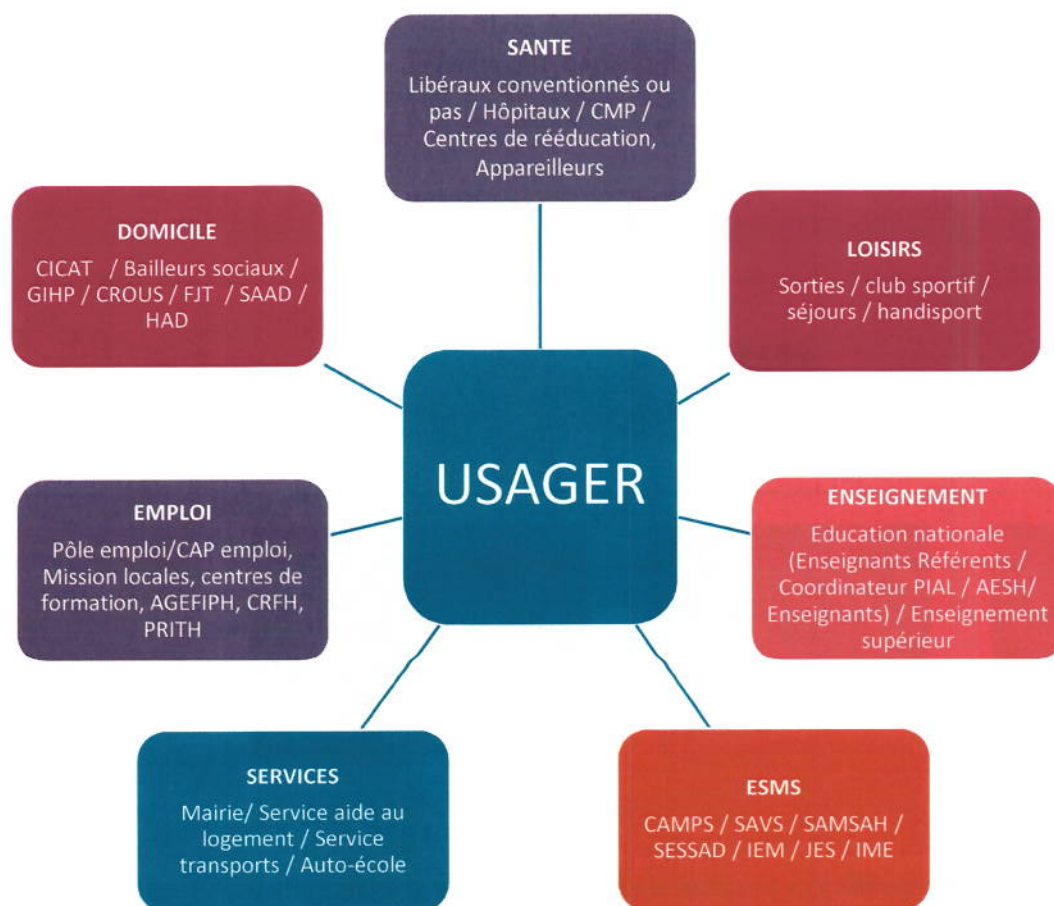
Lors des réunions de préparation du projet : seuls les professionnels (y compris les libéraux) accompagnant le jeune sont présents : chacun fait part de ses observations, bilans pour permettre de déterminer les objectifs à court terme pour le jeune et les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. Ceci permet, sur les années d'évaluer les écarts entre les objectifs fixés et ceux atteints et ainsi de réajuster l'accompagnement en lien avec la famille. Les propositions issues de cette réunion sont consignées dans un écrit ensuite adressé et présenté à la famille et au jeune. Le but étant que l'utilisateur et sa famille puissent prendre connaissance des propositions, les compléter ou les remettre en cause avant la réunion d'objectifs. C'est une invitation de l'utilisateur et de sa famille à la discussion dans une démarche de co-construction du projet de son enfant.

Lors de la restitution du projet personnalisé, la famille est présente si le jeune est mineur et en fonction de la volonté du jeune s'il est majeur. L'échange entre l'utilisateur, sa famille et les professionnels sur la base des éléments élaborés lors de la réunion de préparation du projet personnalisé permet de valider les axes de travail pour l'année. Cet échange fixe symboliquement la rencontre entre l'utilisateur, sa famille et les professionnels du SESSAD. L'écrit définitif regroupe les objectifs du projet personnalisé tels qu'ils ont été discutés avec l'utilisateur et sa famille. Un exemplaire de ce document est ensuite laissé à l'utilisateur et sa famille et un exemplaire reste au service (scanné sur Easy Suite).

D/ Les partenariats, réseaux et ouverture sur l'environnement

Indépendamment des partenaires institutionnels : ARS / CPAM / MDPH / CD33, le SESSAD est ancré dans son environnement et coopère avec un grand nombre de partenaires.

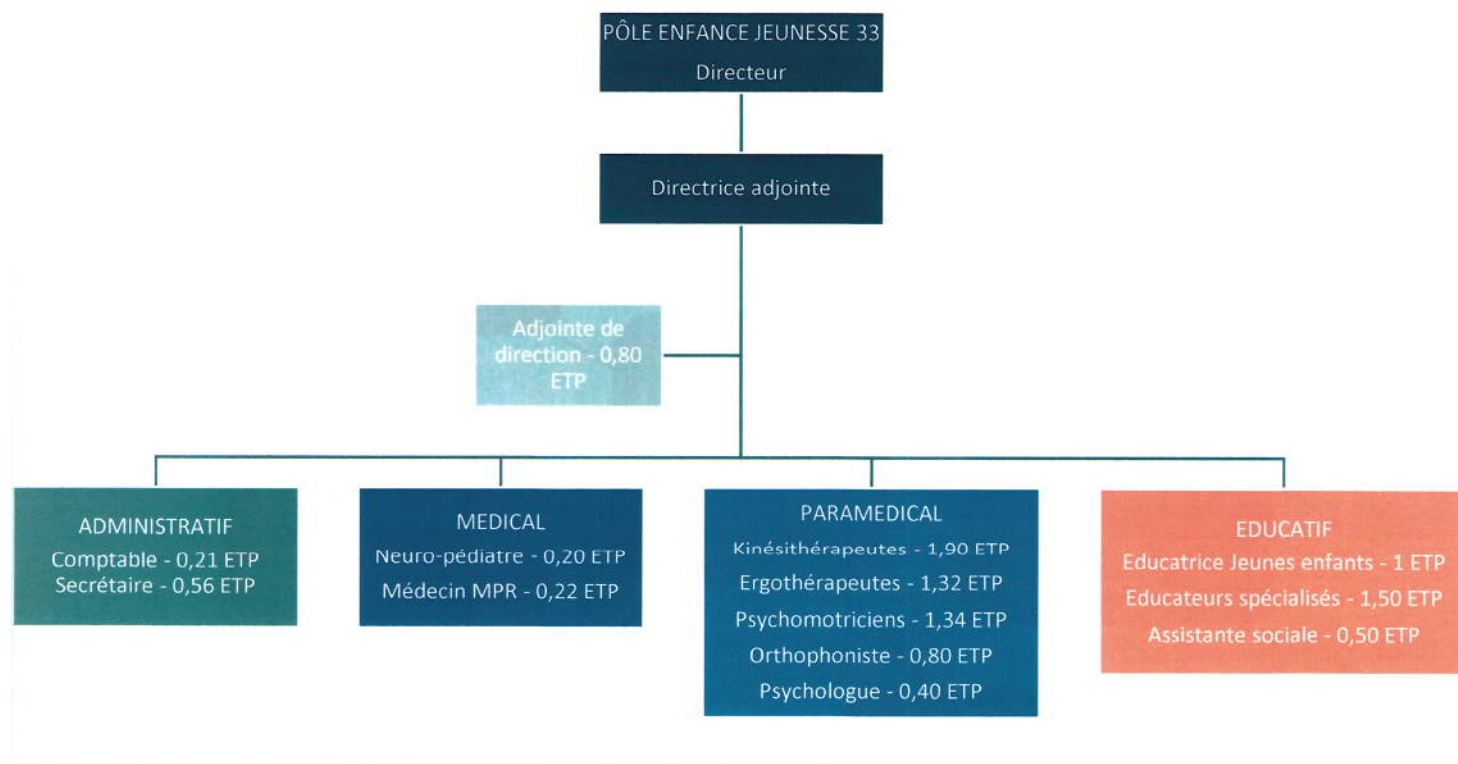
Le graphique ci-dessous, illustre ces partenariats.



5. Les moyens du projet

A/ Les professionnels et les compétences

Le SESSAD fonctionne grâce à une équipe pluridisciplinaire (voir organigramme ci-dessous).



Les professionnels du fait des missions du SESSAD ont une grande latitude d'organisation. Outre la confiance accordée aux professionnels, deux outils sont mis en place pour justifier l'activité et optimiser les plannings dans le but de respecter au mieux le parcours de chaque jeune :

- Des plannings hebdomadaires pour chaque professionnel relatant le temps de trajet, le temps de prise en charge et le temps hors prise en charge.
- Des comptes rendu brefs de chaque prise en charge effectuée afin d'informer les autres professionnels de l'évolution de l'enfant (sur Easy Suite).

Ainsi, chaque professionnel est en mesure de fournir chaque semaine un détail de son activité.

La majorité des professionnels interviennent sur les SESSAD depuis de nombreuses années, ils ont une expertise et une connaissance du territoire et des partenaires importantes. La fusion des deux SESSAD va engendrer une autre organisation qui permettra aux équipes de développer une nouvelle dynamique. Un défi sera à relever : axer notre accompagnement sur le polyhandicap et de ce fait renforcer nos connaissances notamment par de la formation et améliorer nos pratiques à tous les âges du développement de l'enfance (enfant, adolescent et jeune adulte). L'équipe devra se réinventer pour faire face au changement.

➤ Renforcer nos connaissances pour axer notre accompagnement sur le polyhandicap.

B/ L'organisation du travail

Le fonctionnement du SESSAD s'articule autour de trois temps :

- le temps de prise en charge,
- le temps hors prise en charge,
- le temps de transport.

B.1. L'accompagnement et la prise en charge

L'accompagnement et la prise en charge des jeunes se fait essentiellement et autant que possible sur les lieux de vie du jeune. Les lieux visés dans le secteur d'intervention sont le domicile, les multi-accueils, les haltes garderies, les centres de loisirs, les écoles maternelles, les écoles élémentaires, les collèges, les lycées, les centres de formations, les universités et tous autres lieux où le jeune est susceptible d'évoluer. La durée des prises en charge varie selon les objectifs du jeune. Elle est de 45 minutes en moyenne.

Pour les enfants et usagers qui suivent une scolarité à temps plein en milieu ordinaire, les interventions du SESSAD se font autant que possible durant les temps scolaires afin de ne pas alourdir l'emploi du temps de l'utilisateur et augmenter sa fatigabilité.

Les prises en charge du jeune effectuées le soir ou le matin avant l'école doivent être justifiées par le parcours et le projet du jeune et non par la disponibilité des professionnels. Elles peuvent être le fait de mesures ponctuelles. Le jour du mercredi est également utilisé pour les prises en charge.

B.2. Les temps de réunion et de coordination

Compte tenu du contexte d'intervention, un temps de réunion et de coordination est nécessaire. Ce temps dit « temps hors prise en charge » ne doit pas excéder un tiers du temps de travail de chaque salarié.

Les réunions de fonctionnement

- La réunion d'équipe hebdomadaire : Elle permet la coordination des intervenants, l'organisation des actions, la transmission des informations. Au Barp, elle a lieu le vendredi matin de 9h00 à 12h00 (point organisationnel et point sur certaines situations) animée par l'adjointe de direction. Un compte rendu est rédigé et est mis à disposition sur le serveur pour les professionnels. A Talence, elle a lieu le mardi après-midi de 13h30 à 15h30 (élaboration de deux pp et partie actualités) animée par l'adjointe de direction. Un compte rendu est également rédigé et est communiqué par mail à l'ensemble de l'équipe.

- La réunion éducatrices/adjointe de direction : afin de faire le point sur certaines situations.

- La réunion d'Analyse des Pratiques une fois par mois : Un intervenant extérieur qualifié (psychanalyste ou psychologue clinicien) assure cette fonction. Les séances ont pour objectifs d'organiser un espace de paroles pour l'ensemble de l'équipe afin de travailler sur le lien. Elles s'élaborent par une réflexion commune autour de cas concrets.

- La réunion tous les deux mois avec un pédopsychiatre : Apporte un éclairage et des outils de compréhension sur certaines prises en charge. Généralement, deux situations d'utilisateurs sont abordées.

Les réunions d'élaboration et de suivi du projet des usagers

- La réunion annuelle d'objectifs du projet personnalisé (PP) permet l'élaboration et /ou l'actualisation du projet personnalisé de chaque usager. En présence du jeune, des parents ou de la famille et des professionnels concernés, elle a pour objectifs de mettre en commun et de synthétiser les éléments de connaissance de la personne et les propositions d'accompagnement émises par les professionnels. Ces éléments sont réunis dans le document de synthèse du PP qui se veut cohérent et évolutif.
- La réunion hebdomadaire de suivi des enfants : Points sur certaines situations en fonction de l'évolution de l'accompagnement.
- La réunion sur les dossiers MDPH avec l'assistante sociale et l'équipe pluridisciplinaire tous les deux mois : pour faire le point sur les dossiers et demandes en cours.

B.3. Les transports

Le temps consacré au transport est important et peut parfois excéder un tiers du temps de travail global du salarié. Cependant, les prises en charge s'effectuent par secteur. L'objectif de la sectorisation est de permettre aux professionnels d'assurer en moyenne 2 prises en charge par ½ journée et de ne pas perdre trop de temps dans les transports au détriment du temps passé auprès des jeunes.

Pour leurs déplacements, les professionnels utilisent des véhicules loués par le service.

C/ Le rayonnement du SESSAD

Au vue de la cartographie, aujourd'hui, une réflexion est en cours sur l'implantation du SESSAD et la réorganisation et création d'éventuelles antennes pour couvrir trois zones : Bordeaux métropole, Sud Gironde (sud Garonne) et Bassin d'Arcachon en lien avec l'évolution de la population sur ces territoires.

En effet, il semble intéressant et pertinent de développer des antennes vers ces zones géographiques où sont concentrées les familles qui sont suivies par le SESSAD.

Cette réflexion autour de la création d'antennes doit-être menée en lien avec la MDPH pour répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes polyhandicapés ainsi que l'éducation nationale pour s'assurer qu'une réponse à la scolarisation adaptée est bien en place sur le territoire. Le rayonnement des associations partenaires accompagnant des usagers polyhandicapés sera pris en compte.

6. La démarche d'amélioration continue

A/ Approche APF France handicap

Le service du Barp s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur en se conformant à la dynamique associative.

Depuis 2020, à l'arrivée de l'adjointe de direction qui est référente qualité et membre du comité qualité (COQUA) du pôle enfance jeunesse 33 une nouvelle dynamique est impulsée. La fusion des deux SESSAD ainsi que cette dynamique va permettre de remettre à plat les pratiques et les procédures existantes en terme d'amélioration continue de la qualité.

Une première évaluation interne a été réalisée en 2017 à partir du référentiel inter associatif APF-LADAPT-OVE-ASEI. L'évaluation externe a été réalisée fin 2018. Un plan pluriannuel d'amélioration continue est en œuvre.

Les objectifs ont été établis sur 4 axes majeurs :

GRH - Pérennisation d'une politique de pôle pour la formation :

L'année 2019 a vu la concrétisation de cette mutualisation avec une procédure commune à tout le pôle, des axes de priorisations communs et un seul compte UNIFAF. Les demandes de formation et entretiens professionnels annuels, notamment, nous engagent dans une gestion pluriannuelle de la formation au sein du pôle, pilotée par la directrice adjointe du pôle.

Mise en place de la gestion documentaire sur le pôle

Un groupe de travail des référents qualité des 4 établissements du pôle a permis de définir une cartographie commune des processus qualité pour ces derniers. Le dernier semestre 2020 verra le déploiement plus large de BlueMédi, progiciel associatif pour l'amélioration continue, avec une procédure commune au sein du pôle. La lisibilité et le partage des documents sont deux axes majeurs de cette harmonisation de la démarche et de la gestion documentaire.

L'actualisation des documents institutionnels

L'ensemble des documents institutionnels sont archivés sur le réseau sous une arborescence définie pour le pôle.

La fiche LORI est actualisée annuellement.

Le livret d'accueil a été réactualisé sur le premier semestre 2019.

La refonte du projet de service a débuté sur le deuxième semestre 2020, dans une logique de travail de fusion des 2 SESSAD.

La diversification de l'offre de service

Les nouveaux dispositifs en cours de déploiement à un niveau national et les indicateurs de fonctionnement du SESSAD nous amènent à une recherche de modulation de l'accompagnement afin de s'ajuster toujours davantage aux besoins du secteur.

La liste d'attente et la diversité des personnes accueillies nous conduisent, aussi, à une réflexion de l'adaptation de notre offre de service, tant dans sa durée, que dans sa souplesse.

L'appui sur les ESMS du pôle enrichit ces possibilités.

B/ Démarche dans la structure

D'une démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements proposés vers un management par la qualité et la gestion des risques au service de la qualité et de l'accompagnement des personnes.

B.1. Structure Qualité



B.2. Le COQUA

Le COQUA est l'instance de pilotage opérationnel de la démarche d'amélioration continue. Il a un rôle de mise œuvre opérationnelle, de proposition, de programmation et de suivi des actions d'évaluation et d'amélioration. Il est composé de 3 référents qualité :

- SESSAD Talence et Le Barp : Mme Aurore WORONOWSKI, adjointe de direction.
- IEM de Talence : M. Julien MICHEL, responsable service éducatif et accompagnement à la vie sociale.
- JES de Pessac : Mme Marie Laure LECONTE, cadre administratif, assistante de direction.

Ses missions

- Il décline les orientations données par la direction en matière d'amélioration continue (lettre d'engagement de la direction).
- Il suit toutes les actions d'amélioration et d'évaluation en lien avec les projets de la structure.
- Il programme, coordonne, anime les travaux des groupes de travail, en mode projet.
- Il valide les documents créés ou mis à jour dans le cadre de la gestion documentaire.
- Il est régulièrement informé des événements indésirables et suit les actions identifiées dans ce cadre. Le traitement des événements indésirables graves (EIG) relève exclusivement de la direction de la structure.
- Il est informé des résultats des tableaux de bord et des rétro-plannings.
- Il élabore des propositions pour la revue de direction.
- Le COQUA veille à la diffusion pertinente des informations liées à la démarche d'amélioration de la qualité au sein de la structure et met en place des outils de communications (panneau d'affichage, bulletin d'information...).

7. Axes de développement pour les 5 années à venir

Six thématiques principales ont été identifiées par les équipes, les représentants des usagers et les familles du SESSAD. Elles ont été déclinées en fiches actions qui représentent l'offre de service à mettre en œuvre pour les cinq années à venir pour le SESSAD APF Enfance Jeunesse 33. Deux axes transversaux ont été identifiés.

Pour rappel, le SESSAD du Pôle Enfance Jeunesse 33 après fusion aura une capacité de 32 places pour enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance à 25 ans, dont 22 places pour jeunes en situation de polyhandicap et 10 places pour jeunes en situation de handicap moteur avec déficiences associées.

FICHE ACTION N°1 : FUSION des deux SESSAD du Pôle Enfance Jeunesse 33 et augmentation du nombre de places	37
FICHE ACTION N°2 : POLYHANDICAP	38
FICHE ACTION N°3 : PARCOURS / TRANSITIONS	40
FICHE ACTION N°4 : SCOLARISATION	41
FICHE ACTION N°5 : ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE/ COMPENSATION DU HANDICAP/ REEDUCATION	43
FICHE ACTION N°6 : POUVOIR D'AGIR - AUTONOMISATION	45
AXE TRANSVERSAL N°1 : ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT	46
AXE TRANSVERSAL N°2 - AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	48

FICHE ACTION N°1 : FUSION des deux SESSAD du Pôle Enfance Jeunesse 33 et augmentation du nombre de places

La fusion des 2 SESSAD du pôle Enfance Jeunesse 33, du SESSAD du Barp (22 places) et de celui de Talence (10 places) sera l'axe stratégique de travail 2021-2025. En effet, si les données organisationnelles ont été travaillées depuis plusieurs années, l'opérationnalisation de la démarche sera centrale sur les 5 années à venir. L'enjeu majeur est de créer une dynamique unique en exploitant les points forts développés par chaque SESSAD en lien avec les caractéristiques des personnes accompagnées et les lieux de vie très différents (opposition ville Vs campagne / enfants Vs jeunes adultes / études supérieurs Vs crèches, etc.).

Cela implique :

- Une réflexion autour des mutualisations, une gestion RH et un prévisionnel GPEC afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés et à l'évolution de l'offre de service, une mutualisation des connaissances, des savoir-faire et des pratiques des professionnels.
- Une ouverture de la part des professionnels pour répondre à des besoins différents.

En parallèle, les politiques publiques en faveur de l'inclusion vont favoriser l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes en milieu ordinaire, dans ce cadre, une réflexion est menée pour augmenter le nombre de place du SESSAD à moyen terme.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Garantir un SESSAD inclusif, au plus près des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes en prenant en compte l'environnement.
- Définir le périmètre d'intervention du SESSAD via la création d'antennes.
 - o Piste de réflexion : Bassin d'Arcachon, le Langonnais et Bordeaux Métropole afin d'apporter une réponse de proximité aux enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés.
- Définir les modalités de fonctionnement du SESSAD et développer des outils communs et partagés en lien avec l'amélioration continue de la qualité.

PARTIES PRENANTES :

Directeur de pôle, Adjointe de direction.

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Réorganisation du service
- Révision du fonctionnement du SESSAD
- Faire travailler les équipes entre elle – créer la dynamique

INDICATEURS :

- La fusion des deux SESSAD est effective
- Les antennes sont créées et correspondent à des lieux de proximité des familles/usagers
- L'organigramme du SESSAD est mis en place et effectif
- Les antennes sont définies
- Les outils de fonctionnement sont en places

FICHE ACTION N°2 : POLYHANDICAP

Les jeunes en situation de polyhandicap sont atteints d'un handicap complexe caractérisé par une restriction extrême de leur autonomie associant une vulnérabilité physique, psychique et sociale évolutives dans le temps. La méconnaissance du polyhandicap par les différents intervenants dans le milieu ordinaire de la vie (école, centre de formation, loisirs, accueil périscolaire, médical) est un frein à leur inclusion dans la cité.

La circulaire de 2017 faisant suite au rapport Piveteau pour apporter une "Réponse Accompagnée pour Tous" insiste sur l'importance d'apporter une réponse inclusive pour les personnes polyhandicapées, notamment vers une plus forte reconnaissance de leur citoyenneté.

Quelques chiffres :

En Nouvelle-Aquitaine, 10% des enfants polyhandicapés bénéficient d'un accompagnement par un SESSAD.

L'accès à la scolarisation des jeunes polyhandicapés est extrêmement réduit 19% de ceux âgés de 6 à 15 ans bénéficient d'une scolarisation alors que tous handicaps confondus, 91% des jeunes accompagnés par un ESMS en NA sont scolarisés.

79% des jeunes amendement Creton (une cinquantaine en NA en sept.2019) attendent une place en MAS.

Le SESSAD va mettre ses compétences et connaissances à disposition des services de la MDPH, de l'ARS et de l'éducation nationale pour pouvoir accompagner plus d'enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap. En effet, à ce jour, le service accompagne peu de personnes polyhandicapées faute d'orientation.

Il s'agit d'identifier sur le territoire d'intervention du SESSAD les structures en capacité de répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes polyhandicapés et d'aider à la mise en place d'outils pour faciliter l'accompagnement de ces personnes pour communiquer, aller à l'école, apprendre.

L'objectif est :

D'apporter des réponses plus souples permettant d'aller vers de l'inclusion.

De faire connaître et former les accompagnants au polyhandicap que ce soit en milieu familial, en milieu scolaire mais aussi dans les établissements médico-sociaux et sanitaires.

D'apporter des clés pour faciliter la compréhension en développant des moyens de communication adaptés.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Co-construire avec les parties prenantes : MDPH / ARS / Education nationale des réponses plus souples pour aller vers l'inclusion :
 - Travailler avec la MDPH pour favoriser les orientations vers le SESSAD d'enfants ou de jeunes adultes en situation de polyhandicap.
 - Favoriser l'accès à la scolarisation et aux apprentissages tout au long de la vie en développant des partenariats.
- Favoriser les échanges et notamment les moyens de communication pour faciliter l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes.
- Faire connaître le polyhandicap et former les aidants quel que soit le milieu : familial, scolaire mais aussi dans les établissements médico-sociaux et sanitaires :
 - o Former des professionnels du SESSAD.
 - Former les professionnels de l'Education Nationale pour l'accompagnement spécifique

d'enfants en situation de polyhandicap en fonction des besoins spécifiques de ces enfants : Appui/Conseil/ Formation. - Renforcer et valoriser l'expertise de l'accompagnement du polyhandicap en formant et soutenant les proches aidants. - Recenser les classes ULIS pour renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et adapter au mieux la scolarité pour les enfants en situation de polyhandicap dans l'objectif de favoriser l'inclusion scolaire. - Favoriser la participation des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap à la vie dans la cité avec notamment l'accès aux loisirs.	
PARTIES PRENANTES :	Equipe SESSAD / Education Nationale / MDPH / ARS / Directeur de Pôle
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE : - Programmer des temps d'échanges et de formation/sensibilisation avec les partenaires dont l'éducation nationale. - Rencontrer la MDPH pour l'orientation d'usagers en situation de polyhandicap. - Démarcher les classes ULIS du territoire. - Développer le réseau / mailler le territoire. - Communiquer et informer sur le polyhandicap.	
INDICATEURS : - Meilleures connaissances du polyhandicap : nombre de formations / sensibilisations réalisées par cible (aidants / milieu scolaire / etc.) - Nombre de professionnels formés - Augmentation du nombre d'usagers en situation de polyhandicap accompagnés par le SESSAD - Mise en place de conventions de partenariat avec les établissements scolaires	

FICHE ACTION N°3 : PARCOURS / TRANSITIONS

Le SESSAD accompagne des enfants et jeunes adultes de la naissance à l'âge de 25 ans, ce bout de vie est semé de changements. Aujourd'hui, les transitions sont travaillées principalement lors de la sortie de l'utilisateur du service, mais plusieurs enjeux existent en amont : le passage d'un âge à un autre : de 3 à 6 ans, de l'enfance à l'adolescence, de l'adolescence à l'âge de jeune adulte, etc. mais le passage par des étapes importantes de la vie : passer d'une classe à une autre, devenir femme, rechercher du travail, aller vivre loin de sa famille, etc.

Le SESSAD souhaite travailler ces transitions qui jalonnent les parcours de vie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte tout en respectant les « accidents » dans les parcours.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Harmoniser l'organisation du projet personnalisé de l'utilisateur dans son élaboration et sa restitution.
- Travailler les transitions entre chaque étape de la vie / changement aux âges clés.
- Etoffer / Définir une offre de service spécifique pour l'accompagnement à chaque étape de la vie et notamment vers le milieu professionnel.
- Faciliter le parcours transitoire / une pause pour réfléchir : tous les usagers ne suivent pas nécessairement un parcours d'études linéaire. Rencontrer d'autres associations du médico-social pour renforcer le partenariat associatif et assurer une meilleure coordination pour faire évoluer le projet de l'utilisateur.
- Gérer la gestion de la liste d'attente et faire le lien une fois par an pour actualiser la demande d'admission et le dossier du jeune.

PARTIES PRENANTES :

Equipe SESSAD, Directeur de Pôle, Partenaires, RROS, ARS, Directeurs d'ESMS/SESSAD

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Rencontres ARS, APF, Partenaires.
- Evaluer les transitions de vie.
- Rencontrer d'autres associations du médico-social (partenariats).
- Revoir l'organisation concernant la gestion de la liste d'attente et actualiser les demandes une fois par an.
- Rédiger une procédure d'élaboration et de suivi du PP de l'utilisateur.

INDICATEURS :

- Proposer une offre de service spécifique type SESSAD PRO
- Fluidité du parcours de l'utilisateur
- Conventions de partenariat avec d'autres associations du médico-social
- Gestion de la liste d'attente (actualisation)
- Prise en compte des transitions de vie des jeunes
- Procédure effective sur l'élaboration et le suivi du pp de l'utilisateur

FICHE ACTION N°4 : SCOLARISATION

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

Le SESSAD accompagne les enfants, les adolescents et les jeunes adultes afin qu'ils puissent accéder à l'école. Le service doit s'adapter et apporter une réponse dynamique, ajustée et évolutive en fonction des besoins qui sont eux-mêmes mouvants.

Le SESSAD met la scolarisation pour tous et à tout âge au cœur de son accompagnement, pour cela, il a pour objectif de développer son partenariat avec l'éducation nationale au niveau du département, mais aussi avec les écoles en apportant des préconisations et un soutien dans le cadre des Equipes de Suivi de la Scolarité (ESS), mais aussi en soutien avec les AESH.

Développer des projets pour une école inclusive : par exemple le déploiement des équipes mobiles de soutien aux Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Développer et renforcer le partenariat avec l'éducation nationale pour promouvoir davantage l'inclusion scolaire :
 - Au niveau départemental,
 - Au niveau des lieux d'apprentissages et de scolarisation de la crèche à l'université en passant par les lieux d'apprentissages professionnels,
 - Recenser les classes ULIS école, ULIS-Collège, ULIS Lycée (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire).
- Renforcer la connaissance des AESH sur le handicap.
- Développer une pédagogie intégrative et collaborative.
- Faire connaître les outils de compensation existants.
- Co construire un outil de correspondance entre les professeurs des écoles et le SESSAD avec l'éducation nationale pour que les recommandations SESSAD pour le scolaire (aménagement, préconisations...) soient harmonisées avec les recommandations des enseignants afin d'être en cohérence face aux besoins de l'enfant et de sa famille : on parlera d'adaptation évolutive.
- Communiquer avec les différents partenaires sur les formations proposées/cursus possibles. Pour cela relancer une campagne de communication auprès des services d'orientation et des personnes ressources : CIO, enseignants référents, CROUS, chargés de mission Handicap Université, réinterroger les : CROUS, chargés de mission Handicap Bordeaux, autres structures accompagnant des lycéens et étudiants issus d'autres régions (Rennes, Grenoble, Toulouse) intéressés par la diversité des cursus sur Bordeaux.

PARTIES PRENANTES :

Directeur de Pôle, RROS, Inspecteur de l'éducation nationale, Equipe SESSAD, Equipe scolaire, Partenaires éducation nationale (Professeurs, Enseignants Référents, AESH...).

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Développer le réseau du SESSAD : équipe mobile d'appui à la scolarisation, etc.
- Cartographier et démarcher les classes ULIS du territoire.
- Rencontrer l'Education Nationale pour développer les partenariats et ouvrir des classes ULIS sur notre territoire.
- Participer de façon systématique aux équipes de suivi de la scolarisation.
- Former les AESH et apporter notre soutien aux écoles et lieux pédagogiques quand cela est nécessaire.
- Participer aux réunions d'équipe éducative.
- Communiquer sur les filières d'admission étudiantes.

INDICATEURS :

- Participation d'un professionnel du SESSAD à au moins une équipe de suivi de la scolarisation (ou équivalent) par enfant accompagné par an
- Nombre de réunion d'information sur le handicap
- Outil de transmission d'information entre le SESSAD et l'école créé, actualisé et utilisé
- Communication faite auprès des partenaires
- Nombre de conventions de partenariat établies avec des établissements scolaires proposant des classes ULIS

FICHE ACTION N°5 : ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE/ COMPENSATION DU HANDICAP/ REEDUCATION

Le SESSAD intègre les besoins en soins du jeune en situation de handicap. Il propose une prise en charge des déficiences du jeune tout en valorisant ses compétences. Les enfants, adolescents et jeunes adultes en situations de polyhandicap et de handicap moteur avec ou sans troubles associés doivent bénéficier de soins plus ou moins importants au long cours, d'autant plus dans la prime-enfance. Le SESSAD de par la présence de médecins dans l'équipe assure le suivi médical de l'utilisateur et la coordination des soins. Il ne s'agit pas de remplacer le rôle de l'hôpital mais d'y avoir recours en dernier lieu.

Ainsi, la volonté est de promouvoir le confort de l'utilisateur et son évolution avec ses proches. Le travail du SESSAD est de favoriser la communication et la socialisation en intégrant le soin.

Il est à noter que l'accompagnement à la santé vaut pour la santé physique comme pour le bien-être psychologique, et que certains blocages ou « mal-être » ne permettent pas au jeune et à sa famille d'avancer dans le parcours de soin.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Formaliser / développer un porte folio de compétences.
- Trouver les adaptations nécessaires dans les Aides à la Vie Quotidienne au domicile et sur les lieux scolaires/ universitaires/ de stage et de travail. Lien à faire avec les MDPH.
- Arbitrage entre santé / scolarisation / Prioriser le parcours santé et le parcours scolaire en fonction de l'âge.
- Possibilité pour le jeune de rencontrer le centre ressource handicap et sexualité.
- Si besoin, proposer une prise en charge axée sur la déglutition en orthophonie pour les jeunes majeurs (prévention).
- Penser une rééducation plus ludique pour les plus jeunes pour éviter la problématique d'adhésion au traitement.
- Mettre en place des ateliers thérapeutiques croisés.
- Organiser des temps communs médecins et équipe pluridisciplinaire.
- Renforcer les prises en charge psychologiques : partenariat avec les thérapeutes familiaux.
- Maintenir des liens réguliers avec les divers partenaires libéraux.
- Travailler sur la coordination des appareillages.
- Proposer un bilan de suivi des prises en charge avec les familles.

PARTIES PRENANTES :

Equipe SESSAD

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Développer le Système d'Information en lien avec le dossier de l'utilisateur (traçabilité sur les outils Easy Suite et Paaco Globule).
- Mettre en place un outil d'accompagnement pour l'utilisateur.
- Rédiger des projets d'ateliers thérapeutiques (maillage professionnel).
- Organiser des rencontres avec le centre ressource handicap et sexualité.
- Etre créatif et innovant dans les prises en charge proposées notamment pour les plus jeunes.

INDICATEURS :

- Outils créés et utilisés par l'utilisateur (classeur santé, porte folio des compétences)
- Lien avec MDPH pour suivi dossiers sur les adaptations
- Rencontres avec le centre ressource handicap et sexualité
- Nombre de pec en orthophonie chez les majeurs
- Ateliers thérapeutiques co-animés plus importants
- Echanges médecins/équipe pluridisciplinaires SESSAD
- Partenariat thérapeutes familiaux
- Rencontres avec les libéraux conventionnés (participations, échanges)
- Bilan de suivi pec avec les familles mis en place

FICHE ACTION N°6 : POUVOIR D'AGIR - AUTONOMISATION

Il s'agit ici de permettre aux personnes en situation de handicap de choisir leur voie et de vivre leur vie dans la société. À commencer par la personne concernée elle-même, son entourage familial et les professionnels qui les accompagnent.

Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes en situation de handicap à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie. Le SESSAD souhaite soutenir cette évolution en généralisant la démarche d'autodétermination et en garantissant à chaque jeune ainsi qu'à sa famille, un accompagnement adapté à ses attentes et besoins.

En matière d'autonomie, souvent le besoin d'autonomie dans le domaine scolaire prime chez les plus jeunes, puis vient le désir d'autonomie dans les AVQ (appropriation de son corps, liberté horaire en faisant seul, liberté dans ses déplacements avec un désir de relations sociales sans la présence de l'adulte...), et enfin la question du choix de son mode de vie, faire des apprentissages à la vie autonome en appartement afin de se projeter.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Favoriser l'acquisition d'autonomie : pour les usagers en créant des espaces d'expérimentation et d'apprentissage (cuisine, appartement, ateliers locomotion, repérage, ...) afin de pouvoir mettre en situation les personnes accompagnées hors de leur milieu familial habituel.
- Pair émulation : créer des dynamiques de groupe propices à la construction d'une identité collective et à la construction d'un réseau ressource et convivial.
- Mettre en place une instance de représentation pour le SESSAD avec les représentants des usagers et des familles. Actions d'information, de sensibilisation à la représentation collective par des personnes externes (par exemple Délégation Départementale/ Pair).
- Accompagnement à la santé / Compensation du handicap / Rééducation : pouvoir choisir, prioriser ses prises en charge.

PARTIES PRENANTES :

Equipe SESSAD, Usagers SESSAD, Familles SESSAD, Directeur de Pôle

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Rédaction de projets d'ateliers et organiser leurs mises en place.
- Mise en place de groupes avec les usagers pour favoriser le réseau.
- Mise en place d'une instance de représentation pour le SESSAD.

INDICATEURS :

- Mise en place d'ateliers/groupes favorisant l'autonomie des jeunes
- Mise en place d'une instance de représentation pour le SESSAD avec les représentants usagers et familles

AXE TRANSVERSAL N°1 : ENVIRONNEMENT ET PARTENARIAT

Le SESSAD à destination d'un public présentant un polyhandicap ou des troubles moteurs, se conçoit comme un centre ressource de par ses missions transversales et se doit d'intégrer les personnes accompagnées dans leur environnement. Il s'agit d'un service ouvert vers l'extérieur qui travaille avec les ressources environnantes. Dans son fonctionnement, le SESSAD tend à développer cette inclusion territoriale et fait appel à des partenaires pour :

- Assurer la continuité et la cohérence du parcours de soin,
- Proposer diversité et créativité dans l'accompagnement,
- Permettre un réel travail de proximité et d'inclusion,
- Anticiper la sortie du service.

La coordination fait partie du fonctionnement du dispositif, elle est indispensable pour faire le lien avec l'extérieur et promouvoir l'inclusion du jeune dans la cité. La coordination intervient à différents niveaux :

- Coordination médicale : Médecins, Hôpitaux, services spécialisés,
- Coordination para médicale : libéraux en kinésithérapie, orthophonie, ...,
- Coordination autour du projet : via les différents acteurs internes au dispositif (éducateurs, paramédicaux, médecins, travailleurs sociaux, ...),
- Coordination de l'équipe pluridisciplinaire,
- Coordination avec les familles,
- Coordination en lien avec l'articulation du projet personnalisé,
- Coordination avec les différents partenaires : crèche, école, centre de loisirs,

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Etoffer les partenariats : Libéraux / Associatifs/ Scolaires/ Enseignement supérieur/ Culturels/ Sportifs/ Etablissements partenaires/ Services sociaux.
- Proposer diversité et créativité dans l'accompagnement : par exemple : proposer plus de réunions en visio avec les libéraux (plus de disponibilité et pas de trajet).
- Renforcer les prises en charge psychologiques via un partenariat avec les thérapeutes familiaux.
- Proposer des activités sportives et de loisirs et envisager une mutualisation des informations sportives, culturelles, de loisirs et de voyages.
- Comment former les aidants (familiaux, scolaires (AESH) ou à domicile (Auxiliaire de vie)) et leurs apporter les clés pour pouvoir accompagner les usagers ?

PARTIES PRENANTES :

Equipe SESSAD, Directeur de Pôle, Education Nationale, Partenaires

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Rencontrer les libéraux (filiales para médicale et médicales).
- Travail de coordination pour faire le lien avec l'extérieur et promouvoir l'inclusion du jeune dans la cité.
- Coordination avec les familles.
- Permettre un réel travail de proximité et d'inclusion.
- Favoriser la sortie du service.
- Rencontrer les partenaires.
- Rencontrer et échanger avec les partenaires associatifs.

INDICATEURS :

- Conventions de partenariats
- Assurer la continuité et la cohérence du parcours de soin
- Inclusion du jeune
- Partenariat thérapeutes familiaux
- Conventions de partenariat avec associations sportives et culturelles
- Outils mis à disposition (plaquettes, formation, sensibilisation, ...)

AXE TRANSVERSAL N°2 - AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Déployer Quali'Dac et les principes de l'amélioration continue de la qualité d'APF France handicap.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Développer l'utilisation des systèmes d'information en lien avec le dossier de l'utilisateur (traçabilité sur Easy Suite, Paaco Globule), mais aussi pour le suivi de la Qualité (BlueMedi).
- Uniformiser l'ensemble des procédures / instructions des deux SESSAD.
- Mettre à jour les outils de la loi 2002-2.
- DUERP.

PARTIES PRENANTES :

Equipe du SESSAD

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE :

- Installation Paaco Globule.
- Utilisation des outils Easy Suite et Paaco Globule.
- Formation.
- Traçabilité sur Easy Suite.
- Révision des outils de la loi 2002-2.
- Rédaction de la procédure d'élaboration et de suivi du projet personnalisé de l'utilisateur.

INDICATEURS :

- Traçabilité
- Utilisation de Paaco Globule
- Procédure d'admission SESSAD mise en place et effective
- Outils loi 2002-2 harmonisés pour le SESSAD
- Utilisation de Blue Medi avec incrémentation des documents (mise à jour)
- Procédure d'élaboration et de suivi du projet personnalisé de l'utilisateur